

Agence France Locale Programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme) de 8.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

Le présent supplément (le « **Deuxième Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 8 juin 2021 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le n°21-212 le 8 juin 2021 tel que complété par le premier supplément (le « Premier Supplément ») en date du 4 octobre 2021, approuvé par l'AMF sous le numéro 21-430 le 4 octobre 2021 (ensemble, avec le Premier Supplément et le Deuxième Supplément, le « Prospectus de Base »), préparés par l'Agence France Locale (« Agence France Locale » ou l'« Emetteur ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 8.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « Programme »). Le Prospectus de Base, tel que modifié par le Premier Supplément et par le Deuxième Supplément, constitue un prospectus de base au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »). Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF qui lui a attribué le numéro d'approbation 22-091 le 8 avril 2022 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Deuxième Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. Le Deuxième Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base et a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément a été préparé à la suite de la publication par l'Emetteur le 29 mars 2022 de ses comptes sociaux annuels *French GAAP* audités au 31 décembre 2021 et de ses comptes annuels IFRS audités au 31 décembre 2021 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « ST ») le 29 mars 2022 de ses comptes consolidés annuels audités au 31 décembre 2021, et a pour objet :

- (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 31 décembre 2021; et
- (ii) la mise à jour des informations contenues notamment dans les sections, « Facteurs de Risque », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Émetteur », « Description des Garants et du mécanisme de garantie »et « Informations Générales » du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le Deuxième Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du Deuxième Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le Deuxième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Le Deuxième Supplément (a) sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) et (b) sera disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du Deuxième Supplément et pour autant que les titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou l'inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Deuxième Supplément, soit jusqu'au 13 avril 2022. Les investisseurs peuvent s'adresser à/aux Etablissement(s) Autorisé(s) s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.

TABLE DESMATIÈRES

	Page
FACTEURS DE RISQUES	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	14
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR	21
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE	25
INFORMATIONS GÉNÉRALES	92
RESPONSABILITÉ DU DEUXIEME SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE	94

FACTEURS DE RISQUES

1. Le facteur de risque « Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Emetteur et ses résultats » figurant aux pages 17 à 18 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Le contexte économique, financier, politique, géostratégique et sanitaire mondial ainsi que celui des pays et des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur l'activité et la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats

« L'Emetteur, qui est un établissement de crédit spécialisé finançant exclusivement les collectivités locales françaises, pourrait être fortement affecté par une détérioration significative de l'environnement économique, financier, politique ou géostratégique mondial et ainsi que celui des pays et des marchés dans lequel il exerce ses activités, dans lequel il se refinance ou dans lesquels il investit sa trésorerie.

Depuis février 2022, la Russie est entrée en guerre contre l'Ukraine. A ce jour, aucun impact direct concernant les collectivités locales n'a été identifié. Investi principalement en titres de dettes souveraines, d'entités supra-nationales ou d'agences étatiques ou supra-nationales bénéficiant d'une qualité de crédit élevée, le portefeuille de liquidité de l'Emetteur, par ailleurs diversifié, ne comprend aucune exposition d'émetteurs russes ou ukrainiens. La situation de liquidité de l'Emetteur est par ailleurs satisfaisante : la réserve de liquidité s'élève à près de 3Mds€, dont 2Mds€ uniquement en cash à la date du 1 er mars 2022, permettant largement de faire face à 12 mois d'activité sans appel au marché.

Du fait du poids de l'Ukraine dans le secteur des matières premières et de l'interruption des échanges avec la Russie, il est constaté une forte hausse du prix des matières premières. Cette tendance pourrait accentuer la poussée d'inflation actuelle initiée par la crise du Covid.

- L'inflation si elle se poursuivait pourrait obliger les banques centrales à rehausser leurs taux directeurs et mener à une hausse des taux. Même si le bilan de l'Emetteur n'est pas affecté au premier ordre par les mouvements de taux, compte tenu de sa stratégie de variabilisation contre Euribor 3 mois, une hausse des taux pourrait avoir des impacts sur sa production de crédit ou sur ses résultats du fait d'effets de second ordre;
- Même si, en cas de taux réels négatifs, l'inflation a pour effet mécanique de diminuer le poids réel des stocks de dettes, les tensions inflationnistes, si elles devaient se concrétiser, pourraient peser sur les équilibres budgétaires des Etats, en particulier sur ceux disposant de peu de marges de manœuvre budgétaire. Même si actuellement est constaté un resserrement des spreads des souverains issu d'un mouvement de recherche de la qualité du fait de la crise en Ukraine, il ne peut être exclu de constater une fragilisation des émetteurs de titres de dette présents dans le portefeuille de l'Emetteur, qui pourrait générer des moins-values latentes dans le portefeuille et viendrait peser sur ses fonds propres prudentiels ;
- L'inflation si elle se poursuivait aurait aussi pour conséquence d'augmenter les charges des collectivités locales françaises, ce qui pourrait peser sur leur situation financière, ainsi que sur celles de l'Emetteur et ainsi diminuer sa profitabilité.

La pandémie de Covid-19 qui a affecté l'ensemble des pays du monde au cours des années 2020 et 2021, semble circonscrite sur le plan sanitaire, A fin 2021, cette crise a eu un effet très limité sur la santé financière des collectivités locales françaises. Afin de contrer l'impact négatif pour l'économie des politiques de lutte contre la pandémie, les Etats européens, dont la France, se sont endettés très

significativement. En parallèle, les banques centrales, en particulier la Banque Centrale Européenne, ont mis en place des politiques de rachat d'actifs pour des montants très significatifs.

Le niveau important d'endettement de la France fragilise sa situation financière et il ne peut être exclu que la notation de la France soit fragilisée, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'entrainer également une fragilisation de la note de l'Emetteur. La cessation progressive et annoncée des programmes de rachat d'actifs des banques centrales, notamment celui de la Banque Centrale Européenne, pourrait générer une évolution de la demande des investisseurs institutionnels sur les marchés de capitaux dans le cadre d'émissions de dette à venir et peser sur le spread des émetteurs souverains et par ricochet sur celui de l'Emetteur.

L'Emetteur, dont l'activité d'octroi de Crédits Moyen-Long Terme aux Collectivités Membres dépend de sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux, pourrait être fortement affecté en cas de détérioration de ses conditions de financement qui aboutirait à un renchérissement des Crédits Moyen-Long Terme consentis aux Membres, affectant ainsi significativement son activité, sa condition financière, les résultats de son activité et dégradant sa position concurrentielle.

L'évolution de la situation est à ce jour difficile à prévoir: l'invasion de l'Ukraine, pays limitrophe de l'Europe, par la Russie, reflet d'une évolution des rapports de force au niveau Mondial, est inédite depuis la seconde guerre mondiale et pourrait déstabiliser les équilibres géostratégiques mondiaux de façon profonde.

- Au titre de l'exercice 2021, compte tenu de l'impact limité de la crise sanitaire liée au Covid-19 effectivement constaté sur l'Emetteur et les Collectivités Membres, le coût du risque de l'Emetteur a baissé. Cette baisse se reflète sur l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9. Pour l'Emetteur, le coût du risque s'établit à 95K€ sur l'année 2021, pour un stock de provisions de 876K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,2 point de base des expositions, à comparer avec 1,4 point de base au 31 décembre 2020. Compte tenu des incertitudes fortes liées à la guerre en Ukraine, le coût du risque de l'Emetteur tout en restant limité du fait de la qualité des expositions de l'Emetteur parce qu'il est calculé sur la base d'un modèle intégrant des prévisions portant sur les perspectives macroéconomiques devrait augmenter en 2022.
- Plus généralement, l'exposition de l'Emetteur au secteur public local français le soumet aux risques provenant de la situation économique et sociale en France, qui peut peser sur le budget des Collectivités Membres, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités Membres, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des Collectivités Membres et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'Emetteur et son résultat. »
- 2. Le facteur de risque « L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celuici pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ces activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification » figurant à la page 18 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :
 - « L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce ces activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL, la CDC, BEI, le groupe BPCE (se référer au paragraphe 2.4 « *Position concurrentielle de l'Emetteur* » de la section 2 « *Aperçu des activités* » de la partie « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base), pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'Emetteur soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'Emetteur soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'Emetteur.

Bien que la création de l'Emetteur procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de Collectivités, le développement des activités de l'Emetteur dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'Emetteur pour les Collectivités. En 2021, l'Emetteur a représenté une part de marché estimée à près de 40% du besoin de financement de ses Membres.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des Collectivités à adhérer à l'Agence France Locale, ce qui suppose que les Collectivités deviennent actionnaires de la ST, versent des ACI et se portent garantes au titre de la Garantie Membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Un manque d'intérêt des Collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'Emetteur des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, compromettre sa pérennité.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des Collectivités, l'Emetteur ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité. »

3. Le facteur de risque « L'Emetteur est supervisé par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière » figurant aux pages 18 à 20 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« L'Emetteur est supervisé par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière

L'Emetteur bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'Emetteur. Cet agrément soumet l'Emetteur à un certain nombre d'exigences règlementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'Emetteur dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la « RRD »), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le « MRU »), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance.

L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes. Les pouvoirs de résolution octroyés aux autorités par la RRD et le MRU sont divisés en trois catégories : (i) des pouvoirs visant à prendre des mesures préparatoires et à établir des plans destinés à réduire le risque de survenance de problèmes potentiels ; (ii) si des problèmes se font jour dans un établissement, des pouvoirs visant à stopper la détérioration de la situation, de manière à éviter l'insolvabilité ; et (iii) si l'insolvabilité d'un établissement est un sujet de préoccupation au regard de l'intérêt général, des pouvoirs de réorganisation ou de liquidation ordonnée tout en préservant les fonctions critiques et en limitant dans la mesure du possible l'exposition du contribuable aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution qui peuvent être utilisés séparément (sous réserve de la séparation des actifs qui ne peut être mise en œuvre qu'accompagnée d'un autre instrument de résolution) ou ensemble, si l'autorité de résolution considérait que (a) la défaillance de l'Emetteur ou du Groupe Agence France Locale est avérée ou prévisible, (b) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée ou une action de supervision empêcherait la défaillance dans un délai raisonnable et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- cession des activités permet aux autorités de résolution de vendre à des conditions normales soit l'établissement lui-même, soit tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires et sans se plier aux exigences de procédure qui s'appliqueraient en temps normal;
- établissements-relais permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à "l'établissement-relais" (une entité sous contrôle public);
- séparation des actifs permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- renflouement interne (bail-in) permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des Titres) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation. L'autorité de résolution doit appliquer les pouvoirs de dépréciation et de conversion en premier aux instruments de fonds propres de base de catégorie 1, ensuite aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et enfin aux instruments de fonds propres de catégorie 2 et autres créances subordonnées dans la mesure nécessaire. Si, et seulement si, la réduction totale ainsi opérée est inférieure à la somme recherchée, l'autorité de résolution, réduira dans la proportion nécessaire les dettes non subordonnées de l'établissement (y compris le principal et les intérêts des Titres).

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de satisfaire pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de

l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le Groupe Agence France Locale s'impose, d'ores et déjà, et depuis sa création, une limite interne de ratio de solvabilité à 12,5 %.

Le 21 décembre 2021, l'ACPR a confirmé au Groupe Agence France Locale son obligation de détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant :

- l'exigence minimale de fonds propres de 8%; et
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 179,9 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité atteint 15,73% sur base consolidée.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'Emetteur des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'Emetteur à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entrainer la révocation de l'agrément de l'Emetteur et compromettre la pérennité de l'existence de l'Emetteur. »

4. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité* » figurant aux pages 20 à 22 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« L'Emetteur est exposé au risque de liquidité dans ses trois dimensions

• Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 31 décembre 2021, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'Emetteur est de 0,68 année et le ratio NSFR s'élève à 179,26 %.

• Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Emetteur d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement.

Au 31 décembre 2021, l'Emetteur dispose d'une réserve de liquidité de 2 321 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie (estimation de

l'Emetteur sur la base du scénario central du plan d'affaires). Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 923%.

 Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'Emetteur d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 31 décembre 2021, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 721 millions d'euros, le montant des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à 961K euros.

L'Emetteur dispose depuis 2020 d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de près de 70% de son encours au bilan de Crédits Moyen-Long Terme. Néanmoins, si l'Emetteur subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer au facteur de risque « Le contexte économique, financier, politique, géostratégique et sanitaire mondial ainsi que celui des pays et des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur l'activité et la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats » ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'Emetteur (se référer au facteur de risque « L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification » ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'Emetteur affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière. »

5. Le facteur de risque « La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'Emetteur » figurant aux pages 22 et 23 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'Emetteur de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'Emetteur conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'Emetteur consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'Emetteur, des prêts octroyés par l'Emetteur et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'Emetteur contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité – fonction de l'évolution des taux – du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 31 décembre 2021, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 13,2 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 44,8 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'Emetteur en prêts à taux fixes octroyés aux collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme et (iii) de l'écart d'indexation entre certains éléments d'actifs – en particulier les dépôts de l'Emetteur à la Banque de France rémunérés au jour le jour et qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 176 millions d'euros – et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs et sur la valeur actuelle nette de l'Emetteur.

Au 31 décembre 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'Emetteur s'élève à +2,2 % sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et +4,4 % sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	31/12/2021	30/06/2021	31/12/2020	31/12/20 19	31/12/2018	Lin it
Sc.+100bp	2,2%	2,3%	0,4%	-3 , 2%	-3,8%	±15%
Sc100bp	-2,2 %	-2,4%	-0 ,3%	4 , 0 %	4,6%	±15%
Sc100bp (fbor)	0 ,1%	-0 ,1%	% O, O	2,0%	2,4%	±15%
Sc.+200bp	4,4%	4,6%	1 , 0 %	-5,8%	-7,1%	±15%
Sc200bp	-4,3%	-4 , 9%	-0 ,3%	8 , 9%	10 ,0 %	/
Sc200bp (fbor)	0 ,1%	-0 , 1%	0 , 0%	2 , 0%	2 , 6%	±15%

L'Emetteur a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 31 décembre 2021, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	31/12/2021	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Lim ite
Hausse parallèle + 200 bps	4,4%	4 , 6%	1 , 0 %	-5 , 8%	-5 , 7%	±15%
Baisse parallèle -200 bps	-4 ,3%	-4 , 9%	-0 , 3%	8 , 9%	8 , 6%	±15%
Hausse des taux courts	6 , 1%	5,3%	3,0%	2,4%	-8 ,4 %	±15%
Baisse des taux courts	-6,3%	-5,5%	-3 , 1%	-2,5%	<i>\$</i> 0 , 9	±15%
Pen tification	-4,3%	-3,4%	-2 , 7%	-5,4%	-8 , 2%	±15%
Aplatissem ent	5.1%	4.2%	3,0%	4.8%	8.9%	±15%

Au cours de l'année 2021, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'Emetteur aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'Emetteur de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'Emetteur conclut des contrats de couverture. La politique de l'Emetteur vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 31 décembre 2021, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 728 millions d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensibles à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre des swaps de devises s'élève à 8,63 millions d'euros au 31 décembre 2021. »

6. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties* » figurant aux pages 23 à 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Le risque de crédit de ses emprunteurs

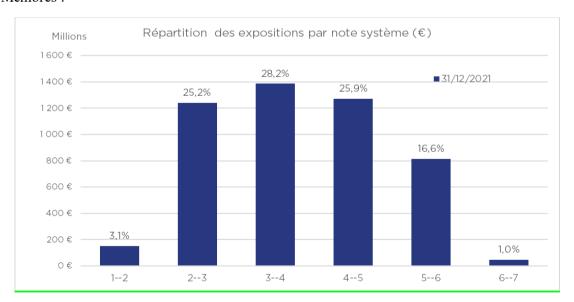
En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres actionnaires de la société-mère de l'Emetteur et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs Crédits Moyen-Long Terme respectifs. Au 31 décembre 2021, la totalité des engagements de crédit aux Collectivités Membres portés par l'Emetteur s'élève à 4 431 millions d'euros.

Les Collectivités Membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux. A la date du présent Prospectus de Base, aucun établissement public local n'est membre de l'Emetteur.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux Collectivités Membres de l'Emetteur fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 31 décembre 2021, ce portefeuille est à plus de 30% exposé sur des Collectivités Membres de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 15,7% du portefeuille. La première exposition représente 3,79% du portefeuille et la cinquième 2,78%. Au 31 décembre 2021, la note moyenne des prêts effectués par l'Emetteur à ses Membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,80 sur une échelle de 1 à 7, 1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne. Cette note s'est dégradée sur un an sous l'effet de l'intégration des données financières des Collectivités Membres prenant en compte les impacts 2020 de la crise Covid-19.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'Emetteur à ses Membres :



Les Collectivités, membres actuels ou futurs, disposent d'un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de Collectivité Membre à l'autre; en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'Emetteur bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un Membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine ou à la pandémie de Covid-19.

Au 31 décembre 2021, l'encours de créances douteuses de l'Emetteur s'élève à 4 millions d'euros, soit 0,08 % du portefeuille de crédit de l'Emetteur. Ce niveau est resté stable en raison des actions vigoureuses mises en œuvre par les banques centrales, les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds depuis le début de la crise de Covid-19.

	31/12/2021				31/12/20:	20		
	Agence France Locale -S0 Social - FRS			Agence France Locale -SO				
				Social-FRS				
Répartition selon les Stages FRS 9	Expositions br	utes (€)	Provisi	ons (€)	Expositions br	utes (€)	Provisi	ns (€)
Stage 1	7 214 0 62 788	99 , 68%	852014	97 , 74%	5 742 425 084	99,8%	768 036	98,9%
Stage 2	18 962 442	26% و	18 112	2,08%	6 788 989	0 ,1%	5 8 4 7	88,0
Stage 3	3 981080	0,06%	1562	0 ,1 8 %	4 413 883	0 ,1%	2 620	0 ,3%
Total	7 237 0 0 6 310	100%	871687	100%	5 753 627 956	10 0 %	776 503	10 0 %

Dans la mesure où l'Emetteur ne peut octroyer des crédits qu'aux Collectivités Membres, l'Emetteur affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'Emetteur est donc exposé à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque « Le contexte économique, financier, politique, géostratégique et sanitaire mondial ainsi que celui des pays et des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur l'activité et la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats »).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'Emetteur.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'Emetteur supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'Emetteur soit prudente, l'Emetteur reste exposé au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine ou à la pandémie de Covid-19. La survenance d'un tel évènement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'Emetteur.

Les notations des expositions de l'Emetteur sont de très bonne qualité, avec, au 31 décembre 2021, environ 75 % d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 4,5 %. Les expositions de la réserve de liquidité sont fortement pondérées sur des classes de risque très faibles : 78 % du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 16 % sur des classes de risque pondérées à 20% et 2 % sur des classes de risque pondérées à 50%.

Par ailleurs, l'Emetteur compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'Emetteur n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'Emetteur. »

7. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* » figurant à la page 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines

Du fait de son modèle et en raison du contexte de démarrage de ses activités, l'Emetteur s'appuie sur un nombre limité de personnes (39 salariés dont 32 CDI et 7 alternants au 31 décembre 2021 et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou

permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. »

8. Le facteur de risque « Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entrainer des pertes » figurant aux pages 26 et 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 pour le Groupe Agence France Locale.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'Emetteur du fait de son activité d'établissement de crédit. L'Emetteur a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'Emetteur à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'Emetteur.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de recrudescence des cyberattaques liées à la situation de guerre en Ukraine ainsi que mentionné dans le facteur de risque « Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes ». »

9. Le facteur de risque « *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ses contreparties pourrait entraîner des pertes* » figurant à la page 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes

L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucun litige avec l'une de ses contreparties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une Collectivité Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'Emetteur et pourrait générer une perte de valeur pour l'Emetteur. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Les deuxième à sixième paragraphes de la section intitulée « *Documents incorporés par référence* » figurant aux pages 48 à 49 du Prospectus de Base, sont supprimés et remplacés par les paragraphes suivants :

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2020 contenant les comptes au 31 décembre 2020 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2020**);

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2021-03/AFL% 20% 20Rapport% 20annuel% 20complet_0.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2021 contenant les comptes au 31 décembre 2021 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2021**);

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport%20AFL%20-%20Complet.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2020 contenant les comptes au 31 décembre 2020 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2020**);

 $\frac{\text{http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2021-03/AFL\%20-}{\%20Rapport\%20annuel\%20complet_0.pdf}$

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2021 contenant les comptes au 31 décembre 2021 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP** de l'Emetteur 2021);

 $\frac{http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport% 20AFL% 20-% 20Complet.pdf$

- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés de la ST aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 incluant les rapports des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes consolidés précités (respectivement, les Comptes Consolidés de la ST 2020 et les Comptes Consolidés de la ST 2021);

 $\underline{\text{http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2021-03/AFL-ST-Rapport-de-gestion-2020\%\,20Vc\,omplet_0.pdf}$

 $\frac{http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport\%\,20AFL-ST\%\,20complet.pdf}{}$

La table de concordance de la section intitulée « *Documents incorporés par référence* » figurant aux pages 50 à 55 du Prospectus de Base, est supprimée et remplacée par la table suivante :

Table de concordance

Inforn	nation incorporée par référence	Référence					
(Anne	xe 6 du Règlement (UE) 2019/980)						
	11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA						
SITUA	SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR						
		Comptes annuels French Gaap de l'Emetteur 2020 / Comptes annuels IFRS de l'Emetteur 2020	Comptes annuels French Gaap de l'Emetteur 2021 / Comptes annuels IFRS de l'Emetteur 2021				
auditée toute pe été en a	Fournir des informations financières historiques es pour les deux derniers exercices (ou pour ériode plus courte durant laquelle l'émetteur a activité) et le rapport d'audit établi pour chacun exercices.	Pages 149 à 172 et 173 à 206	Pages 180 à 198 et 205 à 235				
11.1.2	Changement de date de référence comptable	Sans Objet	Sans Objet				
durant financi financi de 24 n	letteur a modifié sa date de référence comptable la période pour laquelle des informations ères historiques sont exigées, les informations ères historiques auditées couvrent une période mois au moins, ou toute la période d'activité de teur si celle-ci est plus courte.						
Les info	Normes comptables formations financières doivent être établies mément aux normes internationales mation financière, telles qu'adoptées dans a conformément au règlement (CE) no 002.	Pages 149 à 172 et 173 à 206	Pages 180 à 198 et 205 à 235				
applica	glement (CE) no 1606/2002 n'est pas ble, les informations financières doivent être s en conformité avec:						
(a)	les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou						
(b)	les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers.						

Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformé- ment audit règlement.		
11.1.4 Changement de référentiel comptable	Sans Objet	Sans Objet
Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'année précédente, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera retenu pour la prochaine publication des états financiers annuels de l'émetteur.		
Les changements au sein du référentiel comptable existant de l'émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.		
11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum:		
a) Bilan	Page 149	Page 181
b) Compte de résultat	Page 150	Page 182
c) Engagements hors bilan	Page 151	Page 183
d) Méthodes comptables et notes explicatives	Pages 152 à 166	Pages 184 à 198
11.1.6 États financiers consolidés	Pages 173 à 206	Pages 205 à 235
Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.		
11.1.7 Date des dernières informations financières	Pages 149 et 173	Pages 181 et 205
La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audités ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.		
11.2 Informations financières intermédiaires et autres	Sans Objet	Sans Objet

11.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014.	Pages 167 à 172 et pages 204 à 206	Pages 199 à 204 et 236 à 238
Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.		
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves, modifications, limitations ou observations qui doivent être intégralement reproduites.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet	Sans Objet

11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA ST				
	Comptes Consolidés de la ST 2020	Comptes Consolidés de la ST 2021		
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a	Pages 182 à 218	Pages 155 à 185		

	activité) et le rapport d'audit établi pour chacun exercices.		
Si l'ém durant financi financi de 24 1	Changement de date de référence comptable netteur a modifié sa date de référence comptable la période pour laquelle des informations ières historiques sont exigées, les informations ières historiques auditées couvrent une période mois au moins, ou toute la période d'activité de teur si celle-ci est plus courte.	Sans Objet	Sans Objet
	Normes comptables formations financières doivent être établies	Pages 182 à 218	Pages 155 à 185
confor d'infor	rmément aux normes internationales rmation financière, telles qu'adoptées dans n conformément au règlement (CE) no		
applica	èglement (CE) no 1606/2002 n'est pas able, les informations financières doivent être s en conformité avec:		
(a)	les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou		
(b)	les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformé- ment audit règlement.		
11.1.4	Changement de référentiel comptable	Sans Objet	Sans Objet
auditée pour l' présen compt	rnières informations financières historiques es, contenant des informations comparatives année précédente, doivent être établies et tées sous une forme correspondant au référentiel able qui sera retenu pour la prochaine ation des états financiers annuels de l'émetteur.		
existan financi l'émett	angements au sein du référentiel comptable at de l'émetteur ne nécessitent pas que les états iers audités soient retraités. Toutefois, si teur a l'intention d'adopter un nouveau ntiel comptable dans les prochains états		

financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.		
11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum:		
a) Bilan	Sans Objet	Sans Objet
b) Compte de résultat	Sans Objet	Sans Objet
c) Engagements hors bilan	Sans Objet	Sans Objet
d) Méthodes comptables et notes explicatives	Sans Objet	Sans Objet
11.1.6 États financiers consolidés	Pages 182 à 218	Pages 155 à 185
Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.		
11.1.7 Date des dernières informations financières	Page 182	Page 155
La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audités ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.		
11.2 Informations financières intermédiaires et autres	Sans Objet	Sans Objet
11.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014. Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.	Pages 213 à 218	Pages 191 à 196
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou	Sans Objet	Sans Objet

contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves,		
modifications, limitations ou observations qui doivent		
être intégralement reproduites.		
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet	Sans Objet

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ciaprès.

- 1. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) « *Investissements financiers* » du paragraphe 1.2 « *Investissements* » figurant à la page 139 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 2 321 millions d'euros. »
- 2. Le septième paragraphe du paragraphe (a) « Contexte général » du paragraphe 2.3 « Marché » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 142 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2021, les 496 membres de l'AFL se décomposent de la manière suivante :

- 5 régions (dont la Polynésie Française);
- 11 départements (dont Saint-Pierre-et-Miquelon);
- 373 communes; et
- 107 groupements dont : 14 métropoles, 6 EPT, 5 communautés urbaines, 25 communautés d'agglomération, 42 communautés de communes et 15 syndicats.»
- 3. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « *Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre* » du paragraphe (a) « *Le Crédit Moyen-Long Terme* » du paragraphe 2.6 « *Politique d'octroi* » du paragraphe 2 « *Aperçu des activités* » de la section « *Description de l'Emetteur* » figurant à la page 153 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme selon le référentiel IFRS, s'élevait à 4 431 millions euros. »
- 4. La phrase précédant le tableau relatif à la composition du Conseil de surveillance de l'Emetteur figurant à la page 171 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La composition du Conseil de surveillance au 8 avril 2022 est détaillée ci-dessous » et dans le tableau relatif à la composition du Conseil

de surveillance de l'Emetteur figurant de la page 171 à la page 178 du Prospectus de Base, la ligne relative à Madame Barbara Falk est supprimée et la ligne suivante est ajoutée :

Madama Dalahina	Membre du Conseil	Cooptée par le Conseil de	Néant	-	Directrice générale
Madame Delphine Cervelle	de surveillance	surveillance du 28 mars 2021	T TOOLIN		des services – Ville de Saint-Ouen-sur-
Née le 16 juin 1976 à		Expiration du mandat à l'issue			Seine (93) (depuis
Poitiers (86)	Membre du Comité stratégique	de la réunion de l'assemblée			2020)
, ,		générale ordinaire annuelle		_	Déléguée Régionale - Association des
	112 rue Garibaldi, 69009Lyon	qui sera appelée à statuer sur			administrateurs
	00000Ey 011	les comptes de l'exercice clos			territoriaux de
		le 31 décembre 2024			France (AATF) depuis 2019)
				_	Membre et
					cofondatrice – Think Tank « sens du
					service public »
					(depuis 2021) Membre du Comité
				_	d'experts de la
					semaine juridique
					des administrations
					et des collectivités territoriales –
					Lexis Nexis (depuis
					2021)
				_	Rapporteure
					extérieure – Cour des Comptes (2017-
					2020)
				_	Cheffe de cabinet -
					Secrétariat d'Etat au collectivités
					territoriales (2016 -
					2017)
				_	Sous-préfète – Préfecture du Cher
					(18) (2015-2016)
				-	Directrice générale
					adjointe solidarité – Ville d'Aubervilliers
					(93) (2010-2014)

- 5. Le paragraphe 6.2 « *Conflit d'intérêts* » de la section 10 intitulée « *Organes d'administration, de direction et de* surveillance » figurant de la page 178 à la page 179 du Prospectus de Base est mis à jour de la manière suivante à la suite de la nomination de Madame Delphine Cervelle :
 - « A la connaissance de l'Emetteur, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, des personnes visées au paragraphe 6.1 de la présente section « *Description de l'Emetteur* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il convient néanmoins de noter que, parmi les membres du Conseil de surveillance qui ne sont pas qualifiés d'indépendants au regard des dispositions de son règlement intérieur, certains peuvent être considérés comme proches du secteur des Collectivités, qui peuvent à la fois constituer la base actionnariale de la ST et la clientèle de l'Emetteur. Afin d'assurer une totale autonomie de gestion de l'Emetteur, ses statuts disposent que le nombre de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance doit représenter plus de la moitié de ses membres. De plus, en application du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur

les abus de marché (*Market Abuse Regulation*), la Société a fait adopter par le Conseil de surveillance une Charte de déontologie impliquant une déclaration préalable afin de prévenir tout risque potentiel de conflit d'intérêts. »

- 6. Le paragraphe 10.1 « *Capital social* » de la section 10 intitulée « *Informations complémentaires* » figurant à la page 192 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Le 29 décembre 2021, l'Emetteur a clôturé une trente-et-unième augmentation de capital. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à cent quatre-vingt-seize millions huit cent mille (196.800.000) euros, divisé en un million neuf cent soixante-huit mille (1.968.000) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »
- 7. Le paragraphe 10.2 « Dettes représentées par un titre » de la section 10 intitulée « *Informations complémentaires* » figurant à la page 192 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 572 millions d'euros. Entre le 31 décembre 2021 et le 1^{er} avril 2022, l'Emetteur a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total en principal de 800 millions d'euros. »
- 8. Le sous-paragraphe (i) intitulé « ratio de solvabilité » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la soussection 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant aux pages 196 et 197 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Pour les besoins du calcul le dénominateur du ratio est composé des trois éléments suivants :
 - a. le risque de crédit est calculé en méthode standard ;
 - b. le risque de marché est non applicable dans le cadre de l'Emetteur du fait de l'absence de portefeuille de transaction ; et
 - c. le risque opérationnel est calculé en approche de base.

Au 31 décembre 2021, l'exigence prudentielle de fonds propres totale notifiée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution applicable au Groupe Agence France Locale s'élève à 11,75% :

- a. l'exigence minimale de 8%;
- b. une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%; et
- c. en complément, le Groupe Agence France Locale est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

En complément, le Groupe Agence France Locale est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%, cette situation pouvant être réexaminée au regard de la crise. Enfin le 1er avril 2020, le Haut Conseil de stabilité financière a décidé de fixer le niveau de coussin de fonds propres contracycliques applicable aux expositions françaises à 0%.

Avec un ratio de solvabilité de 15,73% au 31 décembre 2021, le Groupe Agence France Locale dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, l'Emetteur s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles.

Les exigences prudentielles de l'Emetteur sont suivies au niveau de l'Emetteur pour ce qui concerne les exigences portant sur la liquidité et au niveau consolidé pour ce qui est des exigences portant sur la liquidité ainsi que pour les exigences portant sur les fonds propres. »

- 9. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (ii) intitulé « *ratio de levier* » du paragraphe intitulé (a) « *Principes* » de la sous-section 12.3 « *Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur* » dans la section 12 « *Gestion Opérationnelle* » figurant aux pages 197 et 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « l'Emetteur est reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics, du dénominateur du ratio, en conséquence le ratio de levier pour le Groupe Agence France Locale s'élève à 7,28% au 31 décembre 2021. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,45%. »
- 10. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) intitulé « Exigences en liquidité » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, le ratio LCR à s'élevait à 923% et le ratio NSFR à 179,3%. »
- 11. Le deuxième paragraphe de la sous-section 14.4 « *Schéma organisationnel retenu* » figurant à la page 198 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'Emetteur sont composés de 40 salariés.

DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « *Description des garanties et du mécanisme de garantie* » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

- 1. Le quatrième paragraphe du paragraphe (a) « *Principe* » de la sous-section 1.1 « *Garantie Membre* » de la section « *Description des Garants et du Mécanisme de Garantie* » figurant aux pages 202 et 203 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Au 31 décembre 2021, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 4 431 millions d'euros. »
- 2. Le septième paragraphe du paragraphe (b) « Principales stipulations » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant aux pages 203 et 204 du Prospectus de Base et la « Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 3 juin 2020 » figurant aux pages 205 à 230 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Au 31 mars 2022, le montant total des encours garantis par chaque Membre s'élevait à 4 556 404 934.32 euros.

Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 6 avril 2022

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2014-1	25 250 000,01 €	0,56%	25 250 000,01 €	0€	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Camot 44000 Nantes
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2016-1	110 666 666,73 €	2,47%	110 666 666,73 €	0€	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Camot 44000 Nantes
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2014-1	1 500 000,00 €	0,03%	1 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 4606 Saint- Nazaire
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2016-1	22 926 755,13 €	0,51%	22 926 755,13 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Franços Blancho BP 416 44606 Saint- Nazaire
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2014-1	31 987 338,62 €	0,71%	31 987 338,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2016-1	86 447 368,48 €	1,93%	86 447 368,48 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9
NANTES	COMMUNE	214401093	2014-1	5 499 999,91 €	0,12%	5 499 999,91 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Camot 44000 Nantes
NANTES	COMMUNE	214401093	2016-1	40 426 271,42 €	0,89%	40 426 271,42 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Camot 44000 Nantes
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2014-1	23 333 333,25 €	0,52%	23 333 333,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2016-1	97 849 379,80 €	2,17%	97 849 379,80 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2014-1	29 666 666,50 €	0,67%	29 666 666,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2016-1	86 233 333,58 €	1,93%	86 233 333,58 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
PUJO	COMMUNE	216503722	2014-1	80 000,00 €	0,00%	80 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 1 place de la Mairie 65500 Pujo
FLOURENS	COMMUNE	213101843	2014-1	566 666,58 €	0,01%	566 666,58 €	0€	A l'attention de Madame le Maire Hôtel de Ville Place de la Mairie 31130 Flourens
NOYON	COMMUNE	216004655	2016-1	7 278 052,93 €	0,15%	7 278 052,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville BP 30158 60406 Noyon Cedex
MARSEILLE	COMMUNE	211300553	2016-1	120 041 512,97 €	2,68%	120 041 512,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2014-1	275 000,09 €	0,01%	275 000,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2016-1	7 508 333,41 €	0,17%	7 508 333,41 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2014-1	7 568 750,09 €	0,17%	7 568 750,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2016-1	31 580 000,00 €	0,70%	31 580 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2014-1	6 875 000,00 €	0,15%	6 875 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2016-1	72 943 376,12 €	1,62%	72 943 376,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
CRETEIL	COMMUNE	219400280	2016-1	21 387 083,41 €	0,47%	21 387 083,41 €	0€	A l'attention de Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville Place Salvador Allende 94010 Créteil Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2014-1	1 166 666,75 €	0,03%	1 166 666,75 €	0€	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2016-1	13 937 300,00 €	0,30%	13 937 300,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								BP 10060 95503 Gonesse Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU VAL DE FENSCH	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	245701222	2016-1	13 637 238,81 €	0,30%	13 637 238,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 10 rue de Wendel BP 20176 57705 Hayange Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2014-1	1 932 867,08 €	0,05%	1 932 867,08 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2016-1	2 361 357,81 €	0,05%	2 361 357,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246000756	2016-1	3 412 808,36 €	0,08%	3 412 808,36 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Espace Inovia – Bât 9 1435 bld Cambronne 60400 Noyon
BALARUC-LES- BAINS	COMMUNE	213400237	2016-1	5 224 249,81 €	0,11%	5 224 249,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 1 34540 Balaruc- les-Bains
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2014-1	178 953,10 €	0,00%	178 953,10 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg- Argental
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2016-1	308 000,00 €	0,01%	308 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg- Argental
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	DEPARTEMENT	229102280	2016-1	117 963 636,40 €	2,63%	117 963 636,40 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Boulevard de France

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								91012 Evry Cedex
METROPOLE AIX- MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2014-1	15 208 333,25 €	0,34%	15 208 333,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
METROPOLE AIX- MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2016-1	91 082 287,37 €	2,03%	91 082 287,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
PLOUZANE	COMMUNE	212902126	2014-1	280 000,00 €	0,01%	280 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Anjela Duval 29280 Plouzané
DOMERAT	COMMUNE	210301016	2016-1	1 348 398,04 €	0,03%	1 348 398,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue du Treignat 03410 Domérat
USSON-EN-FOREZ	COMMUNE	214203184	2014-1	613 500,00 €	0,01%	613 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise 42550 Usson-en- Forez
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2014-1	2 906 709,00 €	0,06%	2 906 709,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2016-1	51 120 686,02 €	1,08%	51 120 686,02 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
METROPOLE EUROPENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2014-1	7 200 000,00 €	0,16%	7 200 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
METROPOLE EUROPENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2016-1	94 883 788,95 €	2,12%	94 883 788,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-MARTIN-DE- SEIGNANX	COMMUNE	214002735	2016-1	1 747 500,00 €	0,05%	1 747 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 47 Place Oyon 40390 Saint- Martin-de- Seignanx
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2014-1	703 197,70 €	0,01%	703 197,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2016-1	37 766 802,13 €	0,85%	37 766 802,13 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2014-1	7 650 000,05 €	0,17%	7 650 000,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2016-1	70 539 274,28 €	1,57%	70 539 274,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex
SAINT-DENIS	COMMUNE	219300662	2016-1	25 915 068,60 €	0,58%	25 915 068,60 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 2 place Victor Hugo BP 269 93205 Saint-Denis Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2014-1	0,00 €	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2016-1	81 420 370,24 €	1,62%	81 420 370,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiers Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2014-1	343 600,00 €	0,00%	343 600,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2016-1	769 175,47 €	0,02%	769 175,47 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
BREST	COMMUNE	212900195	2014-1	1 233 333,41 €	0,03%	1 233 333,41 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 2 rue Frézier 29200 Brest
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2014-1	4 316 666,59 €	0,09%	4 316 666,59 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2016-1	16 827 401,15 €	0,38%	16 827 401,15 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
ROQUESERIERE	COMMUNE	213104599	2014-1	233 333,25 €	0,01%	233 333,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 102, Grande Rue Tolosane 31380 Roquesérière
VINCENNES	COMMUNE	219400801	2016-1	6 358 333,33 €	0,13%	6 358 333,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hötel de ville, 53 bis rue de Fontenay BP 123 94304 Vincennes Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2014-1	343 750,00 €	0,01%	343 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2016-1	1 532 625,94 €	0,03%	1 532 625,94 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Sairt Andéol
THIL	COMMUNE	210104188	2014-1	105 112,78 €	0,00%	105 112,78 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 340, Rue de la Mairie 01120 Thil
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2014-1	687 500,00 €	0,02%	687 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2016-1	615 000,00 €	0,01%	615 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
MACON	COMMUNE	217102706	2014-1	233 333,31 €	0,01%	233 333,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
MACON	COMMUNE	217102706	2016-1	18 306 508,49 €	0,40%	18 306 508,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2014-1	704 083,25 €	0,01%	704 083,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2016-1	3 000 000,00 €	0,07%	3 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
VENDOME	COMMUNE	214102691	2014-1	1 458 333,25 €	0,03%	1 458 333,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex
VENDOME	COMMUNE	214102691	2016-1	4 510 000,04 €	0,10%	4 510 000,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
WITTENHEIM	COMMUNE	216803767	2016-1	3 703 248,46 €	0,08%	3 703 248,46 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place des malgré- Nous, BP 29 68272 Wittenheim Cedex
LANNION	COMMUNE	212201131	2016-1	2 948 333,35 €	0,06%	2 948 333,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Général Leclerc, BP 30344 22303 Lannion Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2014-1	2 750 000,00 €	0,06%	2 750 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint- Louis 41012 Blois Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2016-1	9 416 167,87 €	0,20%	9 416 167,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint- Louis 41012 Blois Cedex
VILLEURBANNE	COMMUNE	216902668	2016-1	25 551 233,03 €	0,56%	25 551 233,03 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place Lazare Goujou, (Annex e 52 rue Racine) BP 65051 69601 Villeurbanne Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2014-1	3 500 000,00 €	0,08%	3 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2016-1	174 416 666,66 €	3,89%	174 416 666,66 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2014-1	42 778 169,57 €	0,95%	42 778 169,57 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2016-1	81 956 882,22 €	1,84%	81 956 882,22 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
ANCENIS	COMMUNE	214400038	2014-1	1 437 500,00 €	0,03%	1 437 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Maréchal Foch, BP 217, 44156 Ancenis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2014-1	13 708 333,50 €	0,30%	13 708 333,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2016-1	82 619 758,42 €	1,85%	82 619 758,42 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2014-1	517 419,05 €	0,01%	517 419,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2016-1	257 300,00 €	0,01%	257 300,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
PERTUIS	COMMUNE	218400893	2016-1	5 478 333,37 €	0,13%	5 478 333,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Rue Voltaire, BP 37, 84121 Pertuis Cedex
CLERMONT- FERRAND	COMMUNE	216301135	2014-1	2 103 300,00 €	0,05%	2 103 300,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont- Ferrand Cedex 1
CLERMONT - FERRAND	COMMUNE	216301135	2016-1	32 489 169,18 €	0,73%	32 489 169,18 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60,

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des gar anties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								63002 Clermont- Ferrand Cedex 1
CLERMONT- AUVERGNE METROPOLE	COMMUNE	216301135	2016-1	40 601 500,00 €	0,91%	40 601 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont- Ferrand Cedex 1
SAINT-HILAIRE-DE- RIEZ	COMMUNE	218502268	2016-1	5 497 300,83 €	0,12%	5 497 300,83 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise, BP 49,85270 Saint-Hilaire-de- Riez
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2014-1	2 125 000,00 €	0,05%	2 125 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2016-1	27 450 780,14 €	0,62%	27 450 780,14 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2014-1	599 999,92 €	0,01%	599 999,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2016-1	656 125,28 €	0,01%	656 125,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	248200057	2014-1	1 718 750,00 €	0,04%	1 718 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, ZI de Meaux, 82300 Caussade
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2014-1	143 750,00 €	0,00%	143 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2016-1	1 848 749,96 €	0,04%	1 848 749,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2014-1	82 500,00 €	0,00%	82 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St- Sauveur-en-Rue
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2016-1	2 367 649,19 €	0,05%	2 367 649,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St- Sauveur-en-Rue
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2014-1	210 000,08 €	0,00%	210 000,08 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2016-1	1 504 143,59 €	0,03%	1 504 143,59 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
METZ	COMMUNE	21574636	2014-1	3 668 781,61 €	0,08%	3 668 781,61€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
METZ	COMMUNE	21574636	2016-1	37 774 284,65 €	0,83%	37 659 723,98 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
PONT DE BEAUVOISIN	COMMUNE	217302041	2014-1	438 581,26 €	0,01%	438 581,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 21 Rue de l'Hôtel de Ville, 73330 Le Pont-de- Beauvoisin
GONFARON	COMMUNE	218300671	2014-1	359 800,00 €	0,01%	359 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
GONFARON	COMMUNE	218300671	2016-1	136 000,04 €	0,00%	136 000,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2014-1	7 461 873,12 €	0,16%	7 461 873,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2016-1	99 041 666,63 €	2,21%	99 041 666,63 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2014-1	1 400 000,00 €	0,03%	1 400 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande Andié Cabasse, 83520 Roquebrune-sur- Argens
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2016-1	8 782 679,70 €	0,19%	8 782 679,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur- Argens
ROQUEMAURE	COMMUNE	213002215	2016-1	3 679 900,66 €	0,08%	3 672 291,44 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 30150 Roquemaure
CRESSY-SUR- SOMME	COMMUNE	217101526	2014-1	148 890,71 €	0,00%	148 890,71 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 8 Avenue de la Gare, 71760 Cressy-sur- Somme
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2014-1	2 057 854,19 €	0,05%	2 057 854,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2016-1	1 837 650,93 €	0,04%	1 837 650,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
ANZIN	COMMUNE	215900143	2014-1	457 999,92 €	0,01%	457 999,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ANZIN	COMMUNE	215900143	2016-1	2 382 906,35 €	0,05%	2 382 906,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin
IZIER	COMMUNE	212103204	2014-1	228 000,00 €	0,01%	228 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, 21110 Izier
AUSSONNE	COMMUNE	213100324	2014-1	431 666,59 €	0,01%	431 666,59 €	0€	A l'attention de Madame le Maire Mairie, Place de la Mairie, 31840 Aussone
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE MORLAIX COMMUNAUTE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	242900835	2016-1	6 791 666,88 €	0,15%	6 791 666,88 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 B Voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex
PEYRIGNAC	COMMUNE	212403240	2016-1	83 205,78 €	0,00%	83 205,78 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de la Mairie, Le Bourg, 24210 Peyrignac
GROSBOIS-EN- MONTAGNE	COMMUNE	212103105	2016-1	71 381,85 €	0,00%	71 381,85 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Rue Anjorrant, 21540 Grosbois- en-Montagne
AUBRIVES	COMMUNE	210800264	2016-1	794 302,50 €	0,02%	794 302,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Louis Debette, 08320 Aubrives
ROQUEFORT-SUR- SOULZON	COMMUNE	211202031	2016-1	2 150 238,78 €	0,04%	2 150 238,78 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 12250 Roquefort- sur-Soulzon
CYSOING	COMMUNE	215901687	2016-1	3 498 267,54 €	0,08%	3 498 267,54 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la République, 59830 Cysoing
COLLONGES-LES- PREMIERES	COMMUNE	212101836	2016-1	259 865,27 €	0,01%	259 865,27 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de Beire le Fort, 21110 Collonges- lès-Premières

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229750013	2016-1	15 382 859,00 €	0,34%	15 382 859,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Place Monseigneur François Maurer B,P, 4208 97500 Saint-Piene et Miquelo
RICHARDMENIL	COMMUNE	215404591	2016-1	3 609 375,00 €	0,08%	3 609 375,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 68 Rue de Nancy, 54630 Richardménil
SAINTE-EUPHEMIE	COMMUNE	210103537	2016-1	656 555,24 €	0,01%	656 555,24 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 300 Rue de la Mairie, 01600 Sainte- Euphémie
CHIROLS	COMMUNE	210700654	2016-1	126 375,00 €	0,00%	126 375,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le village, 07380 Chirols
ALENCON	COMMUNE	216100016	2016-1	7 924 018,81 €	0,17%	7 924 018,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Maréchal Foch 61014 Alençon Cedex
VITRAC	COMMUNE	212405872	2016-1	458 333,26 €	0,01%	458 333,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Marc Tréfeil 24200 Vitrac
BOURGOIN- JALLIEU	COMMUNE	213800535	2016-1	2 907 500,00 €	0,06%	2 907 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Hôtel de ville 38307 Bourgoin- Jallieu
PLAILLY	COMMUNE	216004887	2016-1	1 366 666,54 €	0,03%	1 366 666,54 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Rue de Paris, BP 21 60128 Plailly
DEPARTEMENT DE LA MEUSE	DEPARTEMENT	225500016	2016-1	36 969 550,31 €	0,81%	36 969 550,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Place Pierre François Gossin BP 514 55012 Bar le Duc Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE VAL PARISIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200058485	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 271 Chaussée Jules César,

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								95250 Beauchamp
PUY-SAINT- GULMIER	COMMUNE	216302927	2016-1	217 500,00 €	0,00%	217 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 63470 Puy-Saint- Gulmier
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200033579	2016-1	18 132 185,82 €	0,41%	18 132 185,82 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président La Citadelle, Bld du Général de Gaulle, CS 10345, 62026 Arras Cedex
TART L'ABBAYE	COMMUNE	212106215	2016-1	73 556,98 €	0,00%	73 556,98 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue des Bernardines, 21110 Tat l'Abbaye
AMIENS	COMMUNE	218000198	2016-1	22 572 987,95 €	0,51%	22 572 987,95 €	0€	A l'attention de Madame le Maire Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
LESNEVEN	COMMUNE	212901243	2016-1	1 695 000,00 €	0,04%	1 695 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 8 place du Château CS 590089, 29260 Lesneven
LES VOIVRES	COMMUNE	218805208	2016-1	130 000,07 €	0,00%	130 000,07 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 56 Le Village 88240 Les Voivres
LES SORINIERES	COMMUNE	214401986	2016-1	1 828 630,67 €	0,04%	1 828 630,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 49 rue Georges Clémenceau 44840 Les Sorinières
VERNON	COMMUNE	212706816	2016-1	11 453 233,76 €	0,25%	11 453 233,76 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barette BP 903 27207 Vernon cedex
GRANDVILLIERS	COMMUNE	216002832	2016-1	561 996,24 €	0,01%	561 996,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barbier BP 24 60210 Grandvilliers
DEPARTEMENT DE L'AISNE	DEPARTEMENT	220200026	2016-1	106 341 666,63 €	2,06%	106 341 666,63 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des gar anties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								2 rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
PONTAUMUR	COMMUNE	216302836	2016-1	103 415,73 €	0,00%	103 415,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 8 Avenue du Marronnier 63380 Pontaumur
SAILLY-LEZ- LANNOY	COMMUNE	215905225	2016-1	390 000,00 €	0,01%	390 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 10 rue de la Mairie 59390 Sailly-Lez- Lannoy
BORDEAUX	COMMUNE	213300635	2016-1	57 785 087,67 €	1,38%	57 785 087,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
LE FERRE	COMMUNE	213501117	2016-1	130 000,07 €	0,00%	130 000,07 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 23 rue de Bretagne 35420 Le Ferré
GENNEVILLIERS	COMMUNE	219200367	2016-1	26 782 246,82 €	0,59%	26 782 246,82 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 177 Avenue Gabriel Péri 92237 Gennevilliers Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N PAU BEARN PYRENEES	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200067254	2016-1	64 212 559,66 €	1,33%	64 212 559,66 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de France 2 Bis, Place Royale BP 547 64010 Pau Cdex
SAINT-MAURIN	COMMUNE	214702607	2016-1	17 777,80 €	0,00%	17 777,80 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 1, Rue du 11 Novembre 47270 Saint- Maurin
BERNAY-VILBERT	COMMUNE	217700319	2016-1	119 306,47 €	0,00%	119 306,47 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 6, Place du Buteau 77540 Bernay- Vilbert
BAGNERES DE LUCHON	COMMUNE	213100423	2016-1	2 056 388,94 €	0,05%	2 056 388,94 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 25, Allée d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
PEWARD	COMMUNE	213303217	2016-1	120 000,00 €	0,00%	120 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 8, Place Jean Jaurès 33240 Peujard
MISON	COMMUNE	210401238	2016-1	947 000,00 €	0,01%	947 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place Emest Esclangon – Les Armands 04200 Mison
MONTIGNY-SUR- CHIERS	COMMUNE	215403783	2016-1	611 470,92 €	0,01%	611 470,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 3 Rue Albert- lehlen 54870 Montigny- sur Chiers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	247200686	2016-1	4 693 680,60 €	0,11%	4 693 680,60 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 25 Rue Jean Courtois BP50061 72403 La Ferte- Bernard Cedex
ATTICHES	COMMUNE	215900226	2016-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 45, Rue Jean Baptiste Collette 59551 Attiches
COMBLOUX	COMMUNE	217400837	2016-1	1 406 801,97 €	0,03%	1 406 801,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 132 Route de la Mairie 74920 Combloux
VENEJAN	COMMUNE	213003429	2016-1	243 750,00 €	0,00%	243 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Fontaine, 30200 Vénéjan
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245400171	2016-1	3 502 725,00 €	0,05%	3 502 725,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 145 Rue du Breuil 54230 Neuves- Maisons
BISCARROSSE	COMMUNE	214000465	2016-1	4 763 353,97 €	0,10%	4 763 353,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 149 Avenue du 14 Juillet, BP 40101 40601 Biscarrosse Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMPS	COMMUNE	213000896	2016-1	36 060,99 €	0,00%	36 060,99€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place Sadi Camot 30300 Comps
POMEROLS	COMMUNE	213402076	2016-1	3 341 666,73 €	0,08%	3 341 666,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Mairie, 34810 Pomerols
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242600252	2016-1	5 843 618,33 €	0,13%	5 843 618,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Rue Henri Barbusse, BP 331 26402 Crest Cedex
PARROY	COMMUNE	215404187	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 55 Rue des Ecoles, 54370 Parroy
BRY-SUR-MARNE	COMMUNE	219400157	2016-1	9 776 750,00 €	0,13%	9 776 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Grande Rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur- Mame
MAIXE	COMMUNE	215403353	2016-1	172 583,78 €	0,00%	172 583,78 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 9 Bis Rue Saint- Martin, 54370 Maix e
CRION	COMMUNE	215401472	2016-1	19 711,81 €	0,00%	19 711,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 12 Grande Rue, 54300 Crion
MONTREUIL	COMMUNE	219300480	2016-1	54 269 257,51 €	1,22%	54 269 257,51 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 2, Rue de Rosny, 93105 Montreuil Cedex
TEILHEDE	COMMUNE	216304279	2016-1	0,00€	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Route de Manzat, 63460 Teilhede

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243100732	2016-1	4 344 999,97 €	0,10%	4 344 999,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Place Bellegarde, 31380 Gragnague
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	COMMUNE	217402437	2016-1	1 915 674,95 €	0,04%	1 915 674,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du Général de Gaulle, BP 103 74160 Saint- Julien-en- Genevois
BESSANCOURT	COMMUNE	219500600	2016-1	341 666,73 €	0,01%	341 666,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place du 30 Août, 95550 Bessancourt
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243000684	2016-1	945 000,00 €	0,02%	945 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 21 Bis, Avenue du Pont du Gard, 30210 Remoulins
MOUACOURT	COMMUNE	215408006	2016-1	9 240,00 €	0,00%	9 240,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire 6, Grande Rue, 54370 MOUACOURT
VAL-DE-LIVENNE	COMMUNE	213302672	2016-1	228 580,14 €	0,00%	228 580,14 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 58 rue Léonce Planteur, 33 820 SAINT CAPRAIS EN BLAYE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY	COMMUNE	216404772	2016-1	1 133 333,30 €	0,03%	1 133 333,30 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
POLYNESIE FRANCAISE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229870019	2016-1	75 005 241,68 €	1,67%	75 005 241,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Avenue Pouvanæ Oopa BP 2551 98713 PAPEETE
YOUX	COMMUNE	216304717	2016-1	48 999,94 €	0,00%	48 999,94 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de la Mairie 63700 YOUX
BARTHELEMONT	COMMUNE	215400508	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 rue Jean Nicolæs Stofflet 54370 BATHELEMONT

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
MONS-EN-PEVELE	COMMUNE	215904111	2016-1	818 944,88 €	0,02%	813 289,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 230, rue du Moulin 59246 MONS-EN- PEVELE
BURES	COMMUNE	215401068	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Route de Rechicourt 54370 BURES
HUANNE MONTMARTIN	COMMUNE	212503106	2016-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00€	0€	A l'attention de Madame la Maire, 2 rue de l'église 25680 Huanne- Montmartin
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAK	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900740	2016-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président Route De Saint Laurent d'Agny BP 38 69440 Momant
LA MULATIERE	COMMUNE	216901421	2016-1	232 500,00 €	0,01%	232 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Jean Moulin 69530 La Mulatière
BAUZEMONT	COMMUNE	215400532	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 Grande Rue 54370 Bauzemont
RANG DU FLIERS	COMMUNE	216206888	2016-1	395 153,68 €	0,00%	395 153,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 158 Rue de l'Eglise 62180 Rand du Fliers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200030609	2016-1	1 929 916,74 €	0,04%	1 929 916,74 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 36 Rue Cambrésienne BP 100066 59362 AVESNES SUR HELPE Cedex
CHALLES-LES- EAUX	COMMUNE	217300649	2016-1	3 428 571,35 €	0,08%	3 428 571,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Charles Pillet BP 21 73190 Challes-les- Eaux
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	DEPARTEMENT	227100013	2016-1	99 641 666,79 €	2,22%	99 641 666,79 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Rue de Lingendes CS 70126, 71026 MACON Cedex 9

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
AUBENAS	COMMUNE	210700191	2016-1	6 565 433,98 €	0,15%	6 565 433,98 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château BP 50128 07202 ABUENAS cedex
THUN L'EVEQUE	COMMUNE	215905936	2016-1	150 562,50 €	0,00%	150 562,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 379 rue Roger Salengro 59141 THUN L'EVEQUE
GRIGNY	COMMUNE	219102860	2016-1	1 566 666,58 €	0,04%	1 566 666,58 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19 route de Corbeil BP 13 91350 GRIGNY
MERLIMONT	COMMUNE	216205716	2016-1	1 433 333,39 €	0,03%	1 433 333,39 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Haye, 62155 MERLIMONT
CHALON-SUR- SAONE	COMMUNE	217100767	2016-1	7 253 861,28 €	0,17%	7 253 861,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville CS 70092 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX
VALENCIENNES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245901160	2016-1	15 125 000,00 €	0,34%	15 125 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59305 Valenciennes
SAINT BERON	COMMUNE	217302264	2016-1	450 000,00 €	0,01%	450 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 73520 SAINT BERON
TOULOUSE	COMMUNE	217302264	2016-1	85 437 500,00 €	1,91%	85 437 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place du Capitole BP999 31040 Toulouse Cedex 6
BEZANGE-LA- GRANDE	COMMUNE	215400714	2016-1	21 000,00 €	0,00%	21 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Grande Rue 54370 Bezange- la-Grande
JUVRECOURT	COMMUNE	215402850	2016-1	8 800,00 €	0,00%	8 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grande Rue 54370 Juvrecourt

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	COMMUNE	213002322	2016-1	322 815,51 €	0,00%	322 815,51 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Le Bourg 30330 Saint-André d'Olerargues
BOURG SAINT ANDEOL	COMMUNE	210700423	2016-1	1 915 942,70 €	0,04%	1 915 942,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 place de la Concorde 07700 Bourg Sairt Andéol
RIGNEY	COMMUNE	212504906	2016-1	244 500,00 €	0,00%	244 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Basse, 25640 RIGNEY
SAUMUR	COMMUNE	214903288	2016-1	13 149 634,15 €	0,28%	13 149 634,15 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Molière, BP 300, 49408 SAUMUR
LANDAS	COMMUNE	215903303	2016-1	800 000,00 €	0,02%	800 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grand Place, 59310 LANDAS
HUNINGUE	COMMUNE	216801498	2016-1	857 371,77 €	0,02%	857 371,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue de Sairt Louis BP350 68333 HUNINGUE CEDEX
HENAMENIL	COMMUNE	215402587	2016-1	7 680,00 €	0,00%	7 680,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 13 rue du Faubourg 54370 HENAMENIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES ADOUR MADIRAN	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200072106	2016-1	1 075 000,00 €	0,02%	1 075 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 21 Place Corps Franc Pommiès 65500 VIC EN BIGORRE
SEILLANS	COMMUNE	218301240	2016-1	112 113,45 €	0,00%	112 113,45 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 rue du Valat 83440 SEILLANS
MONTRECOURT	COMMUNE	215904152	2016-1	359 449,23 €	0,00%	359 449,23 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du Pont 59227 MONTRECOURT

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
CORBEL	COMMUNE	217300920	2016-1	210 000,00 €	0,00%	210 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-Lieu 73160 CORBEL
BOEN SUR LIGNON	COMMUNE	214200198	2016-1	3 150 625,00 €	0,08%	3 150 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtel de ville 42130 BOEN SUR LIGNON
CHELLES	COMMUNE	217701085	2016-1	4 066 517,05 €	0,09%	4 066 517,05€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Parc du Souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES
SAINT-MARCEL-EN- MARCILLAT	COMMUNE	210302444	2016-1	205 066,90 €	0,00%	205 066,90 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 03420 SAINT- MARCEL-EN- MARCILLAT
FOURNES	COMMUNE	213001167	2016-1	475 760,26 €	0,00%	473 378,21 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la mairie 30210 FOURNES
MOTZ	COMMUNE	217301803	2016-1	2 512 884,47 €	0,06%	2 512 884,47 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-lieu 73310 MOTZ
AULNOY-LEZ- VALENCIENNES	COMMUNE	215900325	2016-1	1 272 727,20 €	0,03%	1 272 727,20 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 35, rue Henri Turlet, 59300 AULNOY- LEZ- VALENCIENNES
PEYPIN	COMMUNE	211300736	2016-1	1 282 294,24 €	0,03%	1 282 294,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la République 13124 PEYPIN
CHADRON	COMMUNE	214300477	2016-1	121 875,00 €	0,00%	121 875,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 43150 CHADRON
BERGERAC	COMMUNE	212400378	2016-1	9 451 912,94 €	0,21%	9 451 912,94 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CAPVERN	COMMUNE	216501270	2016-1	524 999,95 €	0,01%	524 999,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Aragon 65130 CAPVERN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	10 270 679,20 €	0,24%	10 270 679,20 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Rue des Malgré-Nous BP 114 68502 GUEBWILLER Cedex
LOUBEYRAT	COMMUNE	216301986	2016-1	559 373,87 €	0,01%	559 373,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 63410 LOUBEYRAT
VALLIGUIERES	COMMUNE	213003403	2016-1	65 445,12 €	0,00%	65 445,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Place de la Mairie 30120 VALLIGUIERES
CROISMARE	COMMUNE	215401480	2016-1	75 000,00 €	0,00%	75 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 7, rue du Général Leclerc 54300 CROISMARE
LA MONNERIE LE MONTEL	COMMUNE	216302315	2016-1	833 000,00 €	0,02%	833 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 26 rue de la Mairie 63650 LA MONNERIE LE MONTEL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N ANNEMASSE - LES VOIRONS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200011773	2016-1	8 467 036,87 €	0,18%	8 467 036,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 11 Avenue Emile Zola, 74105 ANNEMASSE Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU PAYS DE SAINT OMER	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200069037	2016-1	14 112 499,96 €	0,27%	14 112 499,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Rue Albert Camus 62968 LONGUENESSE Cedex
SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE	COMMUNE	212404487	2016-1	1 435 000,01 €	0,04%	1 435 000,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 24160 SAINT- MARTIAL D'ALBAREDE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200022978	2016-1	1 500 000,00 €	0,03%	1 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Route d'Uzès 30500 SAINT AMBROIX
SAINT VICTOR DE MALCAP	COMMUNE	213003031	2016-1	373 110,75 €	0,00%	373 110,75	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Libération 30500 SAINT VICTOR DE MALCAP
SCY CHAZELLES	COMMUNE	215706425	2016-1	1 047 891,98 €	0,03%	1 047 891,98 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Esplanade 57160 SCY- CHAZELLES
BRUNOY	COMMUNE	219101144	2016-1	8 887 500,00 €	0,20%	8 887 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, BP 83 91805 BRUNOY Cedex
LE VERGER	COMMUNE	213503519	2016-1	19 826,81 €	0,00%	19 826,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 route de Talensac 35160 LE VERGER
BLANC-MESNIL	COMMUNE	219300076	2016-1	17 114 166,67 €	0,32%	17 114 166,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC- MESNIL
VAUX-SUR-SEINE	COMMUNE	217806389	2016-1	868 563,28 €	0,02%	868 563,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 218, Rue du Général de Gaulle 78740 VAUX- SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE VICHY AGGLOMERATION	D'AGGLOMERATION	240300426	2016-1	27 190 000,00 €	0,57%	27 190 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 29, Place Charles de Gaulle, BP 2956 03200 VICHY
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	213804461	2016-1	230 000,00 €	0,01%	230 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Côte Mollard, Hôtel de Ville 73670 SAINT- PIERRE D'ENTREMONT
MONTMELIAN	COMMUNE	217301712	2016-1	3 966 777,24 €	0,08%	3 966 777,24 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place Albeit Serraz 73800 MONTMELIAN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
TOURS	COMMUNE	213702616	2016-1	28 976 330,34 €	0,65%	28 976 330,34 €	0€	A L'attention de Monsieur le Maire, 1 rue des minimes 37926 TOURS Cedex 9
LA POSSESSION	COMMUNE	219740081	2016-1	16 312 244,03 €	0,37%	16 312 244,03 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Rue Waldeck- Rochet BP 92 97419 LA POSSESSION
WAZIERS	COMMUNE	215906546	2016-1	1 008 625,00 €	0,03%	1 008 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Bordeu 59119 WAZIERS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N TERRITOIRE COTE OUEST	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	249740101	2016-1	17 519 251,01 €	0,40%	17 519 251,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue Eliard Laude, BP 49 97822 LE PORT Cedex
SAINT-AUGUSTIN- DES-BOIS	COMMUNE	214902660	2016-1	508 879,81 €	0,01%	508 879,81 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 2 Place de l'Eglise 49170 SAINT- AUGUSTIN-DES- BOIS
WAVILLE	COMMUNE	215405937	2016-1	164 239,56 €	0,00%	164 239,56 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 24 Rue de Joyeuse 54890 WAVILLE
WAVRIN	COMMUNE	215906538	2016-1	6 866 666,62 €	0,15%	6 866 666,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place République 59136 WAVRIN
CONDOM	COMMUNE	213201072	2016-1	2 326 434,74 €	0,06%	2 326 434,74 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 38 rue Jean Jaurès 32100 CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	244600433	2016-1	1 605 500,00 €	0,03%	1 605 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 13 avenue de la Gare 46700 PUY- L'EVEQUE
LARROQUE	COMMUNE	213102767	2016-1	101 975,62 €	0,00%	101 975,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la mairie 31 580 LARROQUE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des gar anties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND POITIERS	COMMUNAUTE URBAINE	200069854	2016-1	9 545 249,44 €	0,20%	9 545 249,44 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 15, Place du Maréchal Leclerc, CP 10569, 86021 POITIERS Cedex
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200057875	2016-1	20 117 850,15 €	0,45%	20 117 850,15 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE
EVREUX	COMMUNE	212702294	2016-1	9 000 000,00 €	0,20%	9 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Général de Gaulle, 27000 EVREUX
CUSSET	COMMUNE	210300950	2016-1	4 615 000,00 €	0,11%	4 615 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Victor Hugo, 03300 CUSSET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHÂTEAUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246800494	2016-1	638 333,37 €	0,02%	638 333,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 9 rue aux remparts, 68250 ROUFFACH
RUMIGNY	COMMUNE	218006492	2016-1	217 503,18 €	0,00%	217 503,18 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 80680 RUMIGNY
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	200066355	2016-1	20 102 400,93 €	0,45%	20 102 400,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Avenue d'Aigues BP 600 34110 FRONTIGNAN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200058014	2016-1	55 415 068,86 €	1,22%	55 415 068,86 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Tour Orix, 3ème étage, 16 avenue Jean- Jaurès 94 600 CHOISY- LE-ROI
LONS-LE-SAUNIER	COMMUNE	213903008	2016-1	2 650 000,00 €	0,06%	2 650 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 avenue de 44 ^{èrre} RI 39 000 LONS-LE- SAUNIER

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N CANNES PAYS DE LERINS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200039915	2016-1	41 744 323,33 €	0,93%	41 744 323,33 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président CS 50054 06414 CANNES
PRETZ-EN- ARGONNE	COMMUNE	215504093	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 24 rue Haute 55250 PRETZ- EN-ARGONNE
MIMIZAN	COMMUNE	214001844	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Avenue de la Gare, 40200 MIMIZAN
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	IDEPARIEMENT	229300082	2016-1	105 569 592,16 €	2,34%	105 569 592,16 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département, Esplanade Jean- Moulin, 93000 BOBIGNY
SAINT-ARMEL	COMMUNE	215602053	2016-1	2 161 673,22 €	0,05%	2 161 673,22 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 30 Rue de la Mairie, 56450 SAINT ARMEL
REZE	COMMUNE	214401432	2016-1	9 101 168,87 €	0,20%	9 101 168,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean- Baptiste-Daviais, BP 159 44 403 REZE cedex
OLORON SAINTE- MARIE	COMMUNE	216404228	2016-1	6 692 416,73 €	0,14%	6 692 416,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Georges Clémenceau, 64400 OLORON SAINTE MARIE
SCHILTIGHEIM	COMMUNE	216704478	2016-1	4 150 000,02 €	0,09%	4 150 000,02 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 110 Route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM
GRENOBLE-ALPES METROPOLE	METROPOLE	200040715	2016-1	2 512 500,00 €	0,06%	2 512 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 GRENOBLE Cedex 1
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300647	2016-1	11 895 000,12 €	0,26%	11 895 000,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20 Rue Claude Pernes,

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								93111 ROSNY- SOUS-BOIS Cedex
CARVIN	COMMUNE	216202150	2016-1	20 438 764,70 €	0,46%	20 438 764,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, rue Thibaut 62220 CARVIN
VICHY	COMMUNE	210303103	2016-1	17 840 000,00 €	0,40%	17 840 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY Cedex
МАТНА	COMMUNE	211702246	2016-1	1 004 056,85 €	0,02%	1 004 056,85 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel- de-Ville 17160 MATHA
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	COMMUNAUTE URBAINE	246100663	2016-1	10 610 933,31 €	0,23%	10 610 933,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Place Foch CS 50362 61014 ALENCON Cedex
MONTFERMEIL	COMMUNE	219300472	2016-1	14 666 666,67 €	0,32%	14 666 666,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 7, place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL
RAIMBEAUCOURT	COMMUNE	215904897	2016-1	3 829 447,25 €	0,08%	3 841 352,41 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 59283 RAIMBEAUCOUR T
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE LA ROCHE- SUR-YON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	248500589	2016-1	19 841 905,71 €	0,44%	19 841 905,71 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Place Napoléon BP 829 85021 La Roche- sur-Yon Cedex
LIVRY-GARGAN	COMMUNE	219300464	2016-1	8 095 444,07 €	0,18%	8 095 444,07 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Place François- Mitterrand, BP 56 93 891 LIVRY- GARGAN
BORA BORA	COMMUNE	200013795	2016-1	635 498,75 €	0,01%	635 498,75 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, lle sous le vent Hôtel de ville

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								98730 BORA BORA
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	217302744	2016-1	129 399,75 €	0,00%	129 399,75 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place René Cassin 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
SOLER	COMMUNE	216601955	2016-1	1 350 000,00 €	0,03%	1 350 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place André Daugnac 66270 LE SOLER
CHATEAU- L'EVEQUE	COMMUNE	212401152	2016-1	1 161 363,84 €	0,03%	1 161 363,84 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 24460 CHATEAU- L'EVEQUE
BRULEY	COMMUNE	215401027	2016-1	212 500,00 €	0,00%	212 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 36 rue Victor Hugo 54200 BRULEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200004802	2016-1	2 938 218,17 €	0,06%	2 938 218,17 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Mas de Tassy 1849, Route Départementale 19 CS 80106 83440 TOURRETTES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200067452	2016-1	1 530 347,73 €	0,03%	1 530 347,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, BP 12 Passage des Ecoles 05600 GUILLESTRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200070738	2016-1	1 834 647,68 €	0,03%	1 834 647,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 bis rue Henri Poulet 54470 THAUCOURT- REGNIEVILLE
ESTEZARGUES	COMMUNE	213001076	2016-1	959 072,96 €	0,02%	959 072,96 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 rue de Barri 30390 ESTEZARGUES
JOUY-AUX-ARCHES	COMMUNE	215703505	2016-1	2 174 999,99 €	0,05%	2 174 999,99 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Impasse de la Mairie,

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
								57130 JOUY- AUX-ARCHES
XURES	COMMUNE	215408014	2016-1	241 212,42 €	0,00%	241 212,42 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20, Grande Rue, 54370 XURES
NOYELLES-SOUS- LENS	COMMUNE	216206284	2016-1	1 600 207,87 €	0,03%	1 600 207,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 17 rue de la République, 62221 NOYELLES SOUS LENS
SAINT-CREPIN	COMMUNE	210501367	2016-1	3 861 602,08 €	0,08%	3 861 602,08 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'église, 05600 Saint- Crépin
LES ORMES	COMMUNE	218601839	2016-1	413 579,46 €	0,01%	413 579,46 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 11 Place de la mairie 86220 LES ORMES
DURAVEL	COMMUNE	214600892	2016-1	439 841,49 €	0,01%	439 841,49 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 DURAVEL
KREMLIN BICETRE	COMMUNE	219400439	2016-1	5 410 759,28 €	0,12%	5 410 759,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean Jaurès 94276 LE KREMLIN BICETRE
POLLESTRES	COMMUNE	216601443	2016-1	1 725 000,00 €	0,04%	1 725 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Pablo Casals 66450 POLLESTRES
PAGNEY- DERRIERE-BARINE	COMMUNE	215404146	2016-1	491 159,95 €	0,01%	491 159,95 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 173 rue Régina Kricq 54200 PAGNEY DERRIERE BARINE
ALLONS	COMMUNE	214700072	2016-1	214 132,93 €	0,00%	214 132,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le bourg 47420 Allons
MILLERY	COMMUNE	216901330	2016-1	1 320 217,17 €	0,03%	1 320 217,17 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Avenue Saint- Jean 69390 MILLERY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VIRY-CHATILLON	COMMUNE	219106879	2016-1	6 925 080,18 €	0,15%	6 887 553,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la République BP 43 91178 VIRY CHATILLON CEDEX
BANON	COMMUNE	210400180	2016-1	267 000,00 €	0,01%	267 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place Charles Vial BP 5 04150 BANON
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701404	2016-1	5 949 999,99 €	0,13%	5 949 999,99 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 81 Avenue de la Fonderie 57390 AUDUN- LE-TICHE
AUTUN	COMMUNE	217100148	2016-1	3 186 875,41 €	0,07%	3 186 875,41 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Champ de Mars BP 133 71403 AUTUN CEDEX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200033868	2016-1	5 247 328,77 €	0,12%	5 238 666,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 rue de la Favee 88160 FRESSE- SUR-MOSELLE
SAINT PIERRE D'AURILLAC	COMMUNE	213304637	2016-1	7 149,10 €	0,00%	7 149,10 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 124 Avenue de la Libération 33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC
POUILLON	COMMUNE	214002339	2016-1	616 768,70 €	0,01%	616 768,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 96 Place de la Mairie 40350 POUILLON
FOISCHES	COMMUNE	210801601	2016-1	407 990,92 €	0,01%	407 990,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Route de Charlemont 08600 FOISCHES
LEON	COMMUNE	214001505	2016-1	575 949,35 €	0,01%	575 949,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 83 Grand' Rue 40550 LEON
BAYON	COMMUNE	215400540	2016-1	724 514,64 €	0,02%	724 514,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 15, Rue de la Mairie 54290 BAYON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
CORNY-SUR- MOSELLE	COMMUNE	215701533	2016-1	2 414 546,23 €	0,06%	2 414 546,23 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, rue Saint- Martin, 57680 CORNY- SUR-MOSELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE LEVROUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243600293	2016-1	124 006,27 €	0,00%	124 006,27 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4 Bis, Rue du Cherche Midi 36110 LEVROUX
ROCHECORBON	COMMUNE	213702038	2016-1	1 189 447,20 €	0,03%	1 189 447,20 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 8 Mai 1945 37210 ROCHECORBON
BILLOM	COMMUNE	216300400	2016-1	1 455 000,00 €	0,03%	1 455 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Camot 63160 BILLOM
CASTILLON LA BATAILLE	COMMUNE	213301088	2016-1	390 207,59 €	0,01%	390 207,59 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25, Place du Maréchal de Turenne 33350 CASTILLON LA BATAILLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIEMONT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069433	2016-1	648 381,85 €	0,01%	648 381,85 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 38 rue de la Voise BP 8 54450 BLAMONT
RIOM	COMMUNE	216303008	2016-1	433 333,36 €	0,01%	433 333,36 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Rue de l'hôtel de ville 63200 RIOM
SAINT-LOUIS-DE- MONTFERRAND	COMMUNE	213304348	2016-1	370 087,50 €	0,01%	370 087,50 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 7, Place de la Mairie 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND
CHERBOURG-EN- COTENTIN	COMMUNE	200056844	2016-1	12 325 800,00 €	0,27%	12 325 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10, Place Napoléon BP 808 50108 CHERBOURG- EN-COTENTIN CEDEX
MERINDOL	COMMUNE	218400745	2016-1	1 379 340,94 €	0,03%	1 379 340,94 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 84360 MERINDOL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
VILLARIES	COMMUNE	213105794	2016-1	895 783,05 €	0,02%	895 783,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Rue de la Mairie 31380 VILLARIES
MANDRES AUX QUATRE TOURS	COMMUNE	215403437	2016-1	76 875,51 €	0,00%	76 875,51 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 12 rue Saint Martin 54 470 MANDRES AUX QUATRE TOURS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU GRAND CHALON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247100589	2016-1	1 156 381,62 €	0,03%	1 156 381,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Quai COSMES 23 Av Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
SAINT-BRICE- SOUS-FORET	COMMUNE	219505393	2016-1	3 060 000,00 €	0,07%	3 060 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 14 Rue de Paris 95350 SAINT- BRICE-SOUS- FORET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700302	2016-1	1 815 625,00 €	0,03%	1 815 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 134 Montée de Chastelanne CS 90030 07260 JOYEUSE
PAU	COMMUNE	216404459	2016-1	41 782 789,87 €	0,80%	41 782 789,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Royale 64036 PAU Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE LA ROCHELLE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	241700434	2016-1	7 308 333,35 €	0,16%	7 308 333,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 6 rue Saint-Michel CS 41287 17086 LA ROCHELLE Cedex 02
LE LION D'ANGERS	COMMUNE	200053239	2016-1	488 250,00 €	0,01%	488 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS
STRASBOURG	COMMUNE	216800250	2016-1	60 141 666,61 €	1,13%	60 141 666,61 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex
ARFEUILLES	COMMUNE	210300067	2016-1	581 575,11 €	0,00%	581 575,11 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la Gare 03120 ARFEUILLES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
THEZA	COMMUNE	216602086	2016-1	272 028,32 €	0,01%	272 028,32 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Promenade 66200 THEZA
CASTELFRANC	COMMUNE	214600629	2016-1	259 403,31 €	0,00%	259 403,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue du Cossolat 46140 CASTELFRANC
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069038	2016-1	1 483 684,12 €	0,03%	1 483 684,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Pôle Tertiaire ZI Chartreuse- Guiers 38380 ENTRE- DEUX-GUIERS
CONCHES-EN- OUCHES	COMMUNE	212701650	2016-1	2 952 499,96 €	0,07%	2 952 499,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242700276	2016-1	2 590 000,03 €	0,06%	2 590 000,03 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
SAINT-SAULVE	COMMUNE	215905449	2016-1	738 000,00 €	0,02%	738 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 146, Rue Jean Jaurès 59880 SAINT- SAULVE
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNE	219300316	2016-1	5 500 000,00 €	0,12%	5 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1-3, Rue Quétigny 93800 EPINAY- SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU BASSIN DE BOURG-EN- BRESSE	COMMUNE D'AGGLOMERATION	200069038	2016-1	13 025 000,00 €	0,29%	13 025 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 3 Avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG- EN-BRESSE
SAINT-ROMAIN-LA- VIRVEE	COMMUNE	213304702	2016-1	361 302,70 €	0,00%	361 302,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE
MEULAN-SUR- YVELYNES	COMMUNE	217804012	2016-1	2 880 681,85 €	0,06%	2 880 681,85 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 10 Place Brigitte- Gros 78250 MEULAN- EN-YVELINES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
L'AIGUILLON-LA- PRESQU'ILE	COMMUNE	200096832	2016-1	910 000,00 €	0,02%	910 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Avenue de l'Océan, 85460 LA FAUTE SUR MER
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041010	2016-1	5 835 385,53 €	0,11%	5 835 385,53 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Place Albert Serraz, BP 40020 73800 MONTMELIAN
LE PUY SAINTE REPARADE	COMMUNE	211300801	2016-1	878 749,97 €	0,02%	878 749,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des anciens combattants, 13610 LE PUY SAINTE- REPARADE
FONTENAY-LE- PESNEL	COMMUNE	211402789	2016-1	532 500,00 €	0,01%	532 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la Mairie 14 250 FONTENAY-LE- PESNEL
CASSENEUIL	COMMUNE	214700494	2016-1	174 341,93 €	0,00%	174 341,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de la Paix, BP 16 47440 CASSENEUIL
VALSERHÔNE	COMMUNE	200067452	2016-1	19 000 000,00 €	0,43%	19 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 34 rue de la République BP 618 Bellegarde-sur- Valserine 01206 VALSERHÔNE Cedex
FLEURIGNE	COMMUNE	213501125	2016-1	450 132,85 €	0,01%	450 132,85 €	0€	A l'attention de Madame la Maire, 27 Avenue de Bretagne 35133 FLEURIGNE
ATHIENVILLE	COMMUNE	215400268	2016-1	220 000,00 €	0,00%	220 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue de l'école 54370 ATHIENVILLE
VISSEICHE	COMMUNE	213503592	2016-1	255 000,00 €	0,00%	255 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Route Marcillé Robert 35130 VISSEICHE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
SAINT MELANY	COMMUNE	210702759	2016-1	151 875,16 €	0,00%	151 875,16 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Villard Hôtel de Ville 07260 SAINT MELANY
SOMMERVILLER	COMMUNE	215405093	2016-1	643 702,25 €	0,01%	643 702,25 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 28 rue de Lorraine 54110 SOMMERVILLER
LIEURON	COMMUNE	213501513	2016-1	216 666,69 €	0,00%	216 666,69 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 5 Rue des Forges 35550 LIEURON
NOISY LE GRAND	COMMUNE	219300514	2016-1	24 681 788,86 €	0,55%	24 681 788,86 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, Place de la Libération 93160 NOISNY- LE-GRAND
BERNAY-SAINT- MARTIN	COMMUNE	211700430	2016-1	117 095,45 €	0,00%	117 095,45 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 46 Grande rue 17330 BERNAY- SAINT-MARTIN
MOULIS-EN-MEDOC	COMMUNE	213302979	2016-1	368 113,01 €	0,00%	368 113,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 227 avenue de la Gironde 33480 MOULIS EN MEDOC
BONDY	COMMUNE	219300100	2016-1	10 219 035,04 €	0,22%	10 219 035,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Esplanade Claude-Fuzier 93143 BONDY Cedex
GARGILESSE- DAMPIERRE	COMMUNE	213600810	2016-1	164 250,00 €	0,00%	164 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Femand- Baudat 36190 GARGILESSE- DAMPIERRE
SIE EURON MORTAGNE	SYNDICAT	200067452	2016-1	1 302 000,00 €	0,03%	1 302 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Maison des Services 12, rue Maurice Barrès 54830 GERBEVILLER
EMPEAUX	COMMUNE	213101660	2016-1	340 672,46 €	0,00%	340 672,46 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée du 8 mai 1945 31470 EMPEAUX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
REGION OCCITANE	REGION	220200026	2016-1	97 500 000,00 €	2,17%	97 500 000,00 €	0€	A l'attention de Madame La Présidente, Hôtel de Région 22, Boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE
RUPT SUR MOSELLE	COMMUNE	218804086	2016-1	2 342 242,65 €	0,05%	2 342 242,65 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10 rue de l'Église B.P. 20 004 88360 RUPT SUR MOSELLE
CLIOUSCLAT	COMMUNE	212600977	2016-1	307 000,00 €	0,00%	307 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village Hôtel de Ville 26270 CLIOUSCLAT
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	DEPARTEMENT	220300016	2016-1	23 520 833,34 €	0,53%	23 520 833,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 1, avenue Victor Hugo B.P. 1669 03016 MOULINS Cedex
MALESTROIT	COMMUNE	215601246	2016-1	491 290,09 €	0,01%	491 290,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue Edmont Besson 56140 MALESTROIT
HARGNIES	COMMUNE	210801965	2016-1	953 887,28 €	0,02%	953 887,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25 rue Gabriel Brichet 08170 HARGNIES
SAINT MARTIN D'AUXY	COMMUNE	217104496	2016-1	52 601,28 €	0,00%	52 601,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Les Voriots 71390 SAINT MARTIN D'AUXY
PLANZOLLES	COMMUNE	210701769	2016-1	388 664,55 €	0,01%	388 664,55 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 07230 PLANZOLLES
VENNEZEY	COMMUNE	215405614	2016-1	130 000,00 €	0,00%	130 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue de l'Église 54830 VENNEZEY
ENTREPIERRES	COMMUNE	210400750	2016-1	379 759,51 €	0,00%	379 759,51 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, La Girale 04200 ENTREPIERRES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU SUD	COMMUNE D'AGGLOMERATION	403522709	2016-1	2 192 250,00 €	0,05%	2 192 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 379 Rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON
DISSAY	COMMUNE	380872978	2016-1	1 925 000,00 €	0,04%	1 925 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 240 rue de l'Eglise 86130 DISSAY
SIS DU SANON	SYNDICAT	200071249	2016-1	477 412,38 €	0,01%	477 412,38 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 5, Rue Karquel 54370 EINVILLE- AU-JARD
LES ARQUES	COMMUNE	214600082	2016-1	225 014,52 €	0,00%	225 014,52 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 46250 LES ARQUES
AILHON	COMMUNE	210700027	2016-1	476 189,69 €	0,01%	476 189,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village 07200 AILHON
VALGORGE	COMMUNE	210703294	2016-1	655 647,44 €	0,01%	655 647,44 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Mazel 07110 VALGORGE
CAPESTANG	COMMUNE	213400526	2016-1	1 679 166,66 €	0,04%	1 679 166,66 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Danton Cabrol 34310 CAPESTANG
FRANCUEIL	COMMUNE	213701105	2016-1	802 977,49 €	0,02%	802 977,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue des Ecoles 37150 FRANCUEIL
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	IDEDARTEMENT	224400028	2016-1	49 107 142,86 €	1,10%	49 107 142,86 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 3 Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES Cedex 1
COLOMIERS	COMMUNE	213101496	2016-1	5 433 333,33 €	0,12%	5 433 333,33 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1, Place Alex - Raymond BP 30330 31776 COLOMIERS Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
GEMOZAC	COMMUNE	211701727	2016-1	1 191 052,73 €	0,03%	1 176 259,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Albert Mossion 17260 GEMOZAC
ROUSSY-LE- VILLAGE	COMMUNE	215706003	2016-1	622 201,00 €	0,01%	622 201,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Allée de l'Abbé Pax, 57330 ROUSSY- LE-VILLAGE
MUZY	COMMUNE	212704233	2016-1	158 578,77 €	0,00%	158 578,77 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 2, Rue Bemard Pelluard 27650 MUZY
GUEUX	COMMUNE	215102633	2016-1	3 442 805,43 €	0,08%	3 442 805,43 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Rue de l'Eglise 51390 GUEUX
LA SAUCELLE	COMMUNE	212803688	2016-1	66 039,44 €	0,00%	66 039,44 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue des Pesles, 28250 LA SAUCELLE
SAINT AUGUSTIN	COMMUNE	211918107	2016-1	589 071,97 €	0,02%	589 071,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 166 rue de Saint Omer Rebecques 62120 SAINT AUGUSTIN
PANNES	COMMUNE	214502478	2016-1	950 000,00 €	0,02%	950 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 250, Rue Marcel Donette 45700 PANNES
SYNDICAT MIXTE D'AMENEE D'EAU DU PLATEAU DE SIGNARGUES	SYNDICAT	253000152	2016-1	459 271,76 €	0,01%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2, Avenue des Miougraniers 30 390 DOMAZAN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200071314	2016-1	2 714 496,80 €	0,05%	2 714 496,80 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1237 Rue des Pyrénées 31330 GRENADE SUR GARONNE
CHASSIEU	COMMUNE	216902718	2016-1	4 750 000,00 €	0,10%	4 750 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 60 Rue de la République 69680 CHASSIEU
CLICHY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300142	2016-1	4 856 689,84 €	0,10%	4 856 689,84 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 11 Novembre 1918 93390 CLICHY- SOUS-BOIS

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
SAINTE- NATHALENE	COMMUNE	212404719	2016-1	679 262,01 €	0,01%	679 262,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 24200 SAINTE- NATHALENE
LA FERTE ALAIS	COMMUNE	219102324	2016-1	965 037,34 €	0,02%	965 037,34 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 5, Rue des Fillettes 91590 LA FERTE ALAIS
BUSCHWILLER	COMMUNE	216800615	2016-1	1 251 282,25 €	0,03%	1 251 282,25€	0€	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue de l'Eglise 68220 BUSCHWILLER
DOMAZAN	COMMUNE	213001035	2016-1	557 508,31 €	0,02%	557 508,31 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des Miougraniers 30 390 DOMAZAN
ROCHEFORT-SUR- LOIRE	COMMUNE	214902595	2016-1	93 508,87 €	0,00%	93 508,87 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de L'Hôtel de ville, 49190 Rochefort- sur-Loire
FIAC	COMMUNE	213402076	2016-1	41 441,26€	0,00%	41 441,26 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue de l'Ecole, 81 500 FIAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200068294	2016-1	82 500,00 €	0,00%	82 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 11 rue de la Fontaine 25340 PAYS DE CLERVAL
PETR DU SEGREEN	SYNDICAT	200052629	2016-1	149 643,29 €	0,00%	149 643,29 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Route d'Aviré, 49500 Segré-en- Anjou Bleu
COMMENSACQ	COMMUNE	214000853	2016-1	192 894,90 €	0,00%	192 894,90 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 200, Route de Trensacq 40210 COMMENSACQ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MONTIGNY SUR CHIERS ET VILLERS LA CHEVRE	SYNDICAT	255403362	2016-1	209 595,12 €	0,00%	209 595,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 5, rue du 25ème R.A. 54870 VILLERS- LA-CHEVRE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	COMMUNE	218804268	2016-1	1 068 586,87 €	0,02%	1 068 586,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place du 2 Octobre 1944 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
SPOY	COMMUNE	211003637	2016-1	845 526,13 €	0,02%	845 526,13 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 place de la mairie 10 200 SPOY
GLANVILLE	COMMUNE	211403027	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0€	A l'attention de Madame la Maire, 404 route de Bourgeauville 14950 GLANVILLE
LAVERNOSE- LACASSE	COMMUNE	213102874	2016-1	1 267 880,57 €	0,03%	1 267 880,57 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place de la Mairie 31410 LAVERNOSE- LACASSE
MARCHEPRIME	COMMUNE	213305550	2016-1	4 545 000,00 €	0,11%	4 545 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Avenue de la République 33380 MARCHEPRIME
GRENADE	COMMUNE	213102320	2016-1	1 920 000,00 €	0,04%	1 920 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE
WEITBRUCH	COMMUNE	216705236	2016-1	3 240 000,00 €	0,07%	3 240 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2A, Rue de l'Eglise 67500 WEITBRUCH
TOURVILLE-EN- AUGE	COMMUNE	211407069	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10A, Route de Saint Martin 14130 TOURVILLE-EN- AUGE
SAINT-CLEMENT- SUR-DURANCE	COMMUNE	210501342	2016-1	170 000,00 €	0,00%	170 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Route nationale 94 05600 SAINT- CLEMENT-SUR- DURANCE
SYNDICAT DES EAUX DE SOMMERVILLER VITRIMONT	SYNDICAT	200067452	2016-1	350 000,00 €	0,01%	350 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 28 rue de Lorraine, 54110 SOMMERVILLER

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
SAXON-SION	COMMUNE	215404971	2016-1	117 652,76 €	0,00%	117 652,76 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 11, Impasse de la Mairie 54330 SAXON- SION
MERVILLE	COMMUNE	213103419	2016-1	2 925 000,00 €	0,06%	2 925 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place du 11 Novembre 1918 31 330 MERVILLE
ANTHELUPT	COMMUNE	215400201	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue de la Chapelle 54110 ANTHELUPT
ANDON	COMMUNE	210600037	2016-1	489 800,00 €	0,01%	489 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Place Victorin Bonhomme 06750 ANDON
FERDRUPT	COMMUNE	218801702	2016-1	173 774,88 €	0,00%	173 774,88 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 11 rue d'Alsace 88360 FERDRUPT
SAUSSET-LES-PINS	COMMUNE	211301049	2016-1	1 428 245,09 €	0,03%	1 428 245,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place des Droits de l'Homme Hôtel de Ville 13960 SAUSSET- LES-PINS
ILEVA	SYNDICAT	200069038	2016-1	67 876 334,85 €	1,51%	67 876 334,85 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 9, Chemin Paulo- Tilmar Basse terre - BP 560 97410 SAINT- PIERRE
OSSES	COMMUNE	216404368	2016-1	375 000,01 €	0,01%	375 000,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Route Départementale 8 Hôtel de Ville 64780 OSSES
FLAINVAL	COMMUNE	215401951	2016-1	92 000,00 €	0,00%	92 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 211 Rue Ernest Bichat Hôtel de Ville 54110 FLAINVAL
EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200058006	2014-1	11 600 000,00 €	0,25%	11 600 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 14 Rue Edouard Le Corbusier 94000 CRETEIL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des gar anties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
EUVEZIN	COMMUNE	210103537	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place du Château 54470 EUVEZIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	4 000 000,00 €	0,09%	4 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 141 rue Nationale 59710 PONT-A- MARCQ
VIRE-SUR-LOT	COMMUNE	219740081	2016-1	242 631,01 €	0,00%	242 631,01 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 VIRE-SUR- LOT
JARRIE	COMMUNE	213802002	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 100 Montée de la Creuse 38560 JARRIE
AIGLUN	COMMUNE	210600011	2016-1	74 800,00 €	0,00%	74 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 place de la Mairie 06910 AIGLUN
ROQUETTES	COMMUNE	213104607	2016-1	2 406 250,00 €	0,05%	2 406 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6, Rue Clément Ader 31120 ROQUETTES
PINSAGUEL	COMMUNE	213104201	2016-1	1 414 618,86 €	0,03%	1 405 814,92 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue du Ruisseau 31120 PINSAGUEL
VILLE D'AVRAY	COMMUNE	219200771	2016-1	2 400 000,00 €	0,05%	2 400 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville 13, Rue de Saint- Cloud 92410 VILLE- D'AVRAY
BOURGANEUF	COMMUNE	212303002	2016-1	197 703,83 €	0,00%	197 703,83 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel de Ville 23400 BOURGANEUF
GRAGNAGUE	COMMUNE	213102288	2016-1	1 900 000,00 €	0,04%	1 900 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE
FOIX	COMMUNE	246700488	2016-1	1 933 333,34 €	0,04%	1 933 333,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 cours Gabriel Fauré 09000 FOIX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la gar antie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
BRETX	COMMUNE	213100894	2016-1	615 000,00 €	0,01%	615 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de l'Eglise 31530 BRETX
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE	SYNDICAT	200069038	2016-1	2 425 625,00 €	0,05%	2 425 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR- YON Cedex
TISSEO COLLECTIVITES	SYNDICAT	253100986	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 7 Esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31000 TOULOUSE
FILLIERE	COMMUNE	200069038	2016-1	5 590 945,37 €	0,12%	5 590 945,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 300 rue des Fleuries Thorens Glières 74570 FILLIERE
RIVE-DE-GIER	COMMUNE	214201865	2016-1	1 462 500,00 €	0,03%	1 462 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de l'Hôtel de ville 42800 RIVE-DE- GIER
GARGES-LES- GONESSE	COMMUNE	219502689	2016-1	4 833 333,34 €	0,11%	4 833 333,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 place de l'Hôtel de Ville BP 2 95141 GARGES- LES-GONESSE
MELVE	COMMUNE	210401188	2016-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 04250 MELVE
NOYELLES-SUR- ESCAUT	COMMUNE	215904384	2016-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Sorel 59159 NOYELLES-SUR- ESCAUT
SAINT-CEZAIRE- SUR-SIAGNE	COMMUNE	210601183	2016-1	1 185 000,00 €	0,03%	1 185 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Place de la République 06530 SAINT- CEZAIRE-SUR- SIAGNE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
ARRAS	COMMUNE	216200410	2016-1	4 000 000,00 €	0,09%	4 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Guy Mollet BP 70913 62022 ARRAS Cedex
PINS JUSTARET	COMMUNE	213104219	2016-1	605 732,93 €	0,01%	605 732,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château 31860 PINS JUSTARET
MORZINE	COMMUNE	217401918	2016-1	5 625 070,37 €	0,12%	5 625 070,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de l'Eglise, CS 20025 74110 MORZINE
VERNEUIL-SUR- VIENNE	COMMUNE	218720100	2016-1	995 000,00 €	0,02%	995 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Eglise, 87430 VERNEUIL-SUR- VIENNE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX TARN ET GIROU	SYNDICAT	200093441	2016-1	721 703,64 €	0,02%	721 703,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Mairie de Montjoire Place de la Mairie 31380 MONTJOIRE
PESCADOIRES	COMMUNE	214602187	2016-1	480 000,00 €	0,00%	480 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 85 Route du Vignoble 46220 PESCADOIRES
BEAUMONT	COMMUNE	214300220	2016-1	223 099,00 €	0,00%	223 099,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Village 07110 BEAUMONT
SAINT-GILLES	COMMUNE	213002587	2016-1	467 678,57 €	0,01%	467 678,57 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du centre 35590 SAINT- GILLES
SENE	COMMUNE	215602434	2016-1	1 283 750,00 €	0,03%	1 283 750,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 6 Place de la Fratemité 56860 SENE
CAZALS	COMMUNE	214600660	2016-1	38 000,00 €	0,00%	38 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Joseph Touriol 46 250 CAZALS
PEGOMAS	COMMUNE	210600904	2016-1	300 000,00 €	0,01%	300 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 169, Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
REGION GRAND EST	REGION	200039915	2016-1	29 250 000,00 €	0,65%	29 250 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Place Adrien Zeller BP 91006 – 67070 STRASBOURG Cedex
RENNES	COMMUNE	213502388	2016-1	40 000 000,00 €	0,89%	40 000 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 35031 RENNES Cedex
METROPOLE DE RENNES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243500139	2016-1	73 000 000,00 €	1,63%	73 000 000,00 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Hôtel de Rennes Métropole 4 Avenue Henri Fréville 35207 RENNES
AIGUILLES	COMMUNE	210500039	2016-1	118 623,70 €	0,00%	118 623,70 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place Jean Léa 05470 AIGUILLES
MARQUEFAVE	COMMUNE	213103203	2016-1	300 000,00 €	0,01%	300 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 route de Carbonne 31 390 MARQUEFAVE
ISTRES	COMMUNE	211300470	2016-1	3 176 666,67 €	0,07%	3 176 666,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Esplanade Bemardin Laugier CS 97002 13808 ISTRES
MONTJOIRE	COMMUNE	213103831	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Mairie 31380 MONJOIRE
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	REGION	200053726	2016-1	29 500 000,00 €	0,66%	29 500 000,00 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Hôtel de Région 4, Square Castan CS 51857 25031 BESANCON Cedex
GRAND PARIS GRAND EST	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200058790	2016-1	6 000 000,00 €	0,13%	6 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président 11, Boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
BEAULIEU-SUR- OUDON	COMMUNE	215300260	2016-1	292 330,00 €	0,01%	292 330,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 22 Rue de Bretagne 5330 BEAULIEU- SUR-OUDON
ATHEE-SUR-CHER	COMMUNE	213700081	2016-1	1 790 663,38 €	0,04%	1 790 663,38 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 9, chemin des Dames 37270 ATHEE- SUR-CHER
VILLIERS-SUR- MARNE	COMMUNE	219400793	2016-1	6 572 579,13 €	0,14%	6 572 579,13 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtd de Ville 94350 VILLIERS- SUR MARNE
JOURNANS	COMMUNE	210101978	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 79, rue du Moulin 01250 JOURNANS
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	COMMUNE	218401131	2016-1	1 300 000,00 €	0,03%	1 300 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 6, Cours du Mont Libre 84760 SAINT MARTIN DE LA BRASQUE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DE LA REGION DIEPPOISE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247600786	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Boulevard du Général de Gaulle BP 50166 76204 DIEPPE Cedex
FIMENIL	COMMUNE	218801728	2016-1	119 000,00 €	0,00%	119 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue de la Mairie, 88600 FIMENIL
CHAMBONAS	COMMUNE	210700506	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Madame le Maire, 111, Rue des Chanaleilles 07140 CHAMBONAS
SAINT-PRIEST	COMMUNE	216902908	2016-1	8 500 000,00 €	0,19%	8 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Charles Ottina, 69800 Saint-Priest
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIO N DU GRAND COGNAC	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200070738	2016-1	6 500 000,00 €	0,14%	6 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le président, 6 rue de Valdepenas, CS10216, 16111 Cognac Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
LE BOULAY	COMMUNE	213700305	2016-1	241 000,00 €	0,01%	241 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 allée des Tilleuls, 37110 Le Boulay
MAREAU AUX PRES	COMMUNE	214501967	2016-1	90 000,00 €	0,00%	90 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 385 Rue Saint Fiacre, 45370 MAREAU AUX PRES
HERBEVILLER	COMMUNE	215402595	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, place Saint- Germain 54450 HERBEVILLER
BAGNEUX (03)	COMMUNE	210300158	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Grand Rue 03460 BAGNEUX
SAINT-HILAIRE-DE- LA-NOAILLE	COMMUNE	213304181	2016-1	50 000,00 €	0,00%	50 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6, Le pont 33190 SAINT- HILAIRE-DE-LA- NOAILLE
DAUX	COMMUNE	213101603	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la mairie 31700 DAUX
HAUTECOURT- ROMANECHE	COMMUNE	210101846	2016-1	80 000,00 €	0,00%	80 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire 37 route de Neuville 01250 HAUTECOURT- ROMANECHE
ANCERVILLER	COMMUNE	215400144	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 bis GdR, 54450 ANCERVILLER
LARRA	COMMUNE	213105927	2016-1	1 114 020,00 €	0,00%	1 114 020,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Maurice- Pontich, 31330 LARRA
LAUNAC	COMMUNE	213102817	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue du Parc, 31330 LAUNAC
SUZE	COMMUNE	212603468	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Madame le Maire, 64, Les Jaux 26400 SUZE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en gar antie	Contact
COURCHELETTES	COMMUNE	215901562	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue Macra 59 552 COURCHELETTES
DURBAN	COMMUNE	200070738	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Au village, 32260 DURBAN
SIS PAUL FORT	SYNDICAT	200070738	2016-1	0,00€	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue des écoles, 54870 CONS LA GRANDVILLE FRANCE
POLLIAT	COMMUNE	210103016	2016-1	0,00€	0,00%	0,00€	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 209 place de la Mairie, 01310 POLLIAT

- 3. La phrase précédant le tableau relatif à la direction générale du Garant figurant pages 276 et 277 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La direction générale de la ST au 8 avril 2022 est assurée par un Directeur général et un Directeur général délégué » et dans le tableau relatif à la direction générale du Garant figurant pages 276 et 277 du Prospectus de Base, les lignes relatives à Madame Claire Sorrentini sont supprimées.
- 4. La phrase précédant le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant de la page 279 à la page 289 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La composition du Conseil d'administration au 8 avril 2022 est détaillée ci-dessous » et dans le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant aux pages 279 à 289 du Prospectus de Base,

les lignes relatives à Toulouse Métropole sont supprimées, les lignes relatives à Région Pays de la Loire, Région Occitanie, Département de l'Essonne, et Métropole du Grand Nancy, sont modifiées comme suit :

Néant

Conseiller

régional,

Nommé dans les 73511

Région Pays de Administrateur

	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	73311	Neant		 Conseiller régional, membre de la Commission des finances, Région des Pays de la Loire (depuis 2020); Président de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (72) précédemment Vice-Président (depuis 1997) Maire de la commune de la Ferté-Bernard (72) précédemment maire adjoint (depuis 2008); Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe (72), précédemment Vice-Président et membre du Conseil d'administration (depuis 1995)
Région Occitanie (Siren :	Administrateur 41 quai d'Orsay –	l'Assemblée générale du 23 mai	35 000	Néant		- Conseiller régional, Région Occitanie (depuis 2015), membre
200053791) Représentée	75007 Paris	2019				de la commission finances (depuis 2021);
par Monsieur		Expiration du				Maire de la commune
Stéphane		mandat à l'issue de				de Capdenac-Gare (12)
Bérard, né le 09 août 1971, à		la réunion de l'assemblée				précédemment Maire
Figeac (46)		générale ordinaire				adjoint (depuis 2001)
l'igene (10)		annuelle qui sera				
		appelée à statuer				
		sur les comptes de l'exercice clos le 31				
		décembre 2024				
Département	de Administrateur	Nommé dans les	S (5.100	N/	- Conso	iller régional, Vice-Président
l'Essonne (Sirei		statuts constitutif		Néant	en	charge des finances,
229 102 280)	41 quai d'Orsay					tement de l'Essonne (depuis
Représenté p		du mandat par	r		2021)	
Monsieur Nicol Samsoen, né le		l'Assemblée générale du 24			- Direct	teur de la stratégie et de
décembre 1970		mai 2017]			vation, puis Conseiller du lent; Transdev (2013-2018)
Neuilly-sur-sein		Expiration du	ı		riesiu	icht, 11ansucy (2013-2016)
(92)		mandat à l'issue				
		de la réunion de				
		l'assemblée générale ordinaire				
		annuelle qui sera				
		appelée à statuer				
		sur les comptes de				
		l'exercice clos le				
		31 décembre 2022	۷]	Ĺ		

Métropole du	Administrateur	Nommé par	45 394	Néant	 - Vice-Président en charge des
Grand Nancy	Président du	l'Assemblée			relations avec les Territoires
(Siren :	Comité d'audit et	générale du 24			Voisins de la Métropole du Grand
245 400 676)	des risques	mai 2017			Nancy
Représentée par	41 quai d'Orsay –	Expiration du			 1er Vice-président du Centre de
Monsieur Pierre	75007 Paris	mandat à l'issue			Gestion de Meurthe-et-Moselle
Boileau,		de la réunion de			 Vice-président de l'Association des
né le 9 août 1948		l'assemblée			Maires de Meurthe-et-Moselle
à Germonville		générale ordinaire			 1er Vice-président du Bureau de la
(54)		annuelle qui sera			Multipôle Sud Lorraine
		appelée à statuer			– Membre de l'Agence de
		sur les comptes de			Développement des Territoires
		l'exercice clos le			Nancy Sud Lorraine (SCALEN)
		31 décembre 2022			 Représentant de la ville de Ludres
					aux assemblées générales de la
					SAPL Grand Nancy Habitat

Et les lignes suivantes sont ajoutées :

Communauté	Administrateur	Cooptée par le	456	Néant	_	Premier Vice-Président,
d'agglomération		Conseil				Communauté d'agglomération du
du Bassin de	41 quai d'Orsay –	d'administration				Bassin de Bourg-en-Bresse (depuis
Bourg-en-Bresse	75007 Paris	du 13 décembre				2020)
(Siren:		2021			_	Maire, précédememnt Conseiller
210100533)						municipal, de la commune de
Représentée par		Expiration du				Polliat (01) (depuis 2014)
Monsieur		mandat à l'issue			_	Président, Association nationale de
Bernard		de la réunion de				la presse pour la transparence
Bienvenu, né le		l'assemblée				économique (APTE) (2013-2020)
15 septembre		générale ordinaire			_	Président du Conseil de
2024, à Belleville		annuelle qui sera				surveillance, précédemment
(69)		appelée à statuer				Président du Directoire,
		sur les comptes de				Hebdomadaires Catholiques
		l'exercice clos le				Régionaux (1986-2018)
		31 décembre 2024				2 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \

Commune de	Administrateur	Cooptée par le	37	Néant	_	Maire de la Commune de de
Mareau-aux-		Conseil		INCAIII		Mareau-aux-Prés (depuis 1995)
Prés (Siren :	41 quai d'Orsay –	d'administration			_	Président de la Commission
214501967)	75007 Paris	du 28 mars 2022				Finances et membre du Conseil
Représentée par						d'administration, Association des
Monsieur		Expiration du				maires ruraux de France (depuis
Bertrand		mandat à l'issue				2020)
Hauchecorne, né		de la réunion de			_	Membre du Comité des finances
le 02 mars 1950, à		l'assemblée				locales et du Conseil d'Orientation,
Alger, Algérie		générale ordinaire				Office français de la gestion
		annuelle qui sera				publique locale (depuis 2020)
		appelée à statuer			_	Trésorier et Membre du Conseil
		sur les comptes de				d'administration, CAUE du Loiret
		l'exercice clos le				(depuis 2014)
		31 décembre 2024			_	Président du Syndicat
						d'aménagement de l'Ardoux
						(depuis 2019)
					_	Membre du Conseil
						d'Administration, Centre de
						gestion de la fonction publique
						territoriale du Loiret et du Conseil
						Architecture Urbanisme
						Environnement du Loiret (2008-
						2020)
					_	Président de la Communauté de
						communes du Val d'Ardoux (2001-
						2016)
					_	Président, précédemment Vice-
						Président, Syndicat mixte du Pays
						Sologne Val Sud (2001-2018)

A la suite de la modification de la composition du Conseil d'administration de la ST détaillée ci-dessus, le paragraphe (D) « Conflit d'intérêts » du paragraphe (c) « Organes d'administration et de direction » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 289 du Prospectus de Base est mis à jour de la manière suivante :

- « A la connaissance de l'Emetteur, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la ST, des personnes visées aux paragraphes (A) et (B) ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. »
- 5. Le sous-paragraphe (i) « Capital social » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 294 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « Le 29 décembre 2021, la ST a clôturé une 31 ème augmentation de capital. Al'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la ST s'élève à deux cent six millions quatre cent quinze mille cinq cents (206.415.500) euros, divisé en deux millions soixante-quatre mille cent cinquante-cinq (2.064.155) actions de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »
- 6. Le sous-paragraphe (ii) « Dettes représentées par un titre » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la Section 4. « Description de la ST » en page 294 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

- « Au 31 décembre 2021, la ST ne détenait aucune dette dans ses comptes sociaux. Dans ses comptes consolidés, la ST ne détenait que les dettes de l'Emetteur. Au 31 décembre 2021, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 572 milliards d'euros. Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} avril 2022, l'Emetteur a procédé à deux émissions obligataires : une émission d'obligations durables de 500 millions d'euros à 7 ans et une émission obligataire libellée en livres sterling à 3 ans d'un montant total de 250 millions de livres sterling. »
- 7. La première phrase du troisième paragraphe du paragraphe (a) « *Structure actionnariale* » du paragraphe 4.2 « *Description des actionnaires de la ST* » de la section 4 intitulée « *Description de la ST* » figurant en page 295 du Prospectus de Base est remplacée comme suit :
 - « Au 8 avril 2022, le capital social de la ST est détenu par 496 Collectivités. »
- 8. Le tableau présentant l'actionnariat de la ST au paragraphe (a) « *Structure actionnariale* » du paragraphe 4.2 « *Description des actionnaires de la ST* » de la section 4 intitulée « *Description de la ST* » figurant aux pages 295 à 310 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

LISTE DES ACTIONNAIRES A LA DATE DU SUPPLEMENT D'AVRIL 2022

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du- Rhône)	17 916 400	179 164	8,6798%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	7,2183%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	6,8760%
4.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	11 182 600	111 826	5,4175%
5.	Tisseo Collectivités (31 - Haute Garonne)	10 192 100	101 921	4,9377%
6.	Département de la Seine-Saint-Denis	9 834 100	98 341	4,7642%
7.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	3,5613%
8.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	3,1538%
9.	Région Bourgogne-Franche-Comté	6 395 300	63 953	3,0983%
10.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	2,8525%
11.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	2,7403%
12.	Département de Loire-Atlantique	4 748 400	47 484	2,3004%
13.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,1992%
14.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	1,9594%
15.	Région Occitanie	3 500 000	35 000	1,6956%
16.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,3167%
17.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,3139%
18.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,1850%
19.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,1499%
20.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,1400%
21.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,0992%
22.	Département de l'Allier	2 243 900	22 439	1,0871%
23.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,0708%
24.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,0429%
25.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	0,9325%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
26.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	0,8233%
27.	Département du Calvados (14 - Calvados)	1 682 900	16 829	0,8153%
28.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 616 500	16 165	0,7831%
29.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,7639%
30.	Région Grand Est	1 500 000	15 000	0,7267%
31.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,7187%
32.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,7141%
33.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,7112%
34.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Mame)	1 417 400	14 174	0,6867%
35.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,6801%
36.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 403 400	14 034	0,6799%
37.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,6649%
38.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,6578%
39.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,5581%
40.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,5031%
41.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,4782%
42.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,4091%
43.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	802 800	8 028	0,3889%
44.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,3859%
45.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,3834%
46.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,3815%
47.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,3166%
48.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,3066%
49.	Métropole de Rennes (35 -Ille-et-Vilaine)	615 500	6 155	0,2982%
50. 51.	Etablissement Public Territorial GPSEA (94 - Val de Marne) Communauté d'agglomération Pau Beam Pyrénées (64	610 400	6 104	0,2957%
	- Pyrénées-Atlantiques)	602 400	6 024	0,2918%
52.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,2894%
53.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,2869%
54.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	585 800	5 858	0,2838%
55.	Commune de Chalon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	560 500	5 605	0,2715%
56.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 -	EE0 200	E E02	0.27000/
57.	Saône-et-Loire)	559 200	5 592	0,2709%
58.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Mame) Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons	544 700	5 447	0,2639%
	Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,2637%
59.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,2528%
60.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2288%
61.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2264%
62.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2203%
63.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2073%
64.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,1989%
65.	Commune de Rennes (35 - Ille-et-Vilaine)	377 600	3 776	0,1829%
66.	Communauté urbaine du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,1744%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
67.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	347 500	3 475	0,1683%
68.	Métropole de Dijon (21 - Côte-d'Or)	342 200	3 422	0,1658%
69.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	339 600	3 396	0,1645%
70.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,1638%
71.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,1622%
72.	Commune de Vichy (03 - Allier)	322 400	3 224	0,1562%
73.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1527%
74.	Commune de Bondy (93 - Seine-Saint-Denis)	313 600	3 136	0,1519%
75.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Mame)	300 500	3 005	0,1456%
76.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1435%
77.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1421%
78.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1379%
79.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	284 600	2 846	0,1379%
80.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1273%
81.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	262 500	2 625	0,1272%
82.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1265%
83.	EPT GPGE (93 - Saint-Saint-Denis)	259 200	2 592	0,1256%
84.	Commune de Garges-lès-Gonesse (95 - Val d'Oise)	259 000	2 590	0,1255%
85.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1244%
86.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	255 300	2 553	0,1237%
87.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1222%
88.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1205%
89.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1187%
90.	Commune d'Epinay-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	244 400	2 444	0,1184%
91.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1178%
92.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1055%
93.	Commune de Saint-Priest (69 - Rhône)	206 100	2 061	0,0998%
94.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 -	102 100	1.021	0.00359/
95.	Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,0935%
96.	ILEVA - SMTD (97 - Réunion)	192 400	1 924	0,0932%
97.	Commune de La Possession (974 - La Réunion) Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 -	185 800	1 858	0,0900%
98.	Dordogne)	185 100	1 851	0,0897%
99.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,0884%
100.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,0871%
101.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura) Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49	179 400	1 794	0,0869%
	- Maine-et-Loire)	177 200	1 772	0,0858%
102.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,0847%
103.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,0838%
104.	Commune de Bagneux (92 - Hauts-de-Seine)	170 600	1 706	0,0826%
105.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,0813%
106.	Commune de Colomiers (31 - Haute-Garonne)	160 400	1 604	0,0777%
107.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	158 300	1 583	0,0767%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
108.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Ome)	154 100	1 541	0,0747%
109.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0734%
110.	Commune de Tavemy (95 - Val d'Oise)	150 500	1 505	0,0729%
111.	Commune de Valserhône (01 - Ain)	149 300	1 493	0,0723%
112.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées- Atlantiques)	148 600	1 486	0,0720%
113.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	147 000	1 470	0,0712%
114.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0705%
115.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0690%
116.	Communauté d'Agglomération du Sud (97 - Réunion)	133 700	1 337	0,0648%
117.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	127 900	1 279	0,0620%
118.	Commune d'Arras (62 - Hauts de France)	125 900	1 259	0,0610%
119.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	124 500	1 245	0,0603%
120.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0594%
121.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0572%
122.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0560%
123.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	108 800	1 088	0,0527%
124.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0519%
125.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0518%
126.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	105 200	1 052	0,0510%
127.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0497%
128.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0471%
129.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0467%
130.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0442%
131.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0441%
132.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0425%
133.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0418%
134.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0402%
135.	Communauté d'agglomération Moulins Communauté (03 - Allier)	82 600	826	0,0400%
136.	Commune de Bry-sur-Mame (94 - Val-de-Mame)	82 600	826	0,0400%
137.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	76 100	761	0,0369%
138.	Commune d'Alençon (61 - Ome)	75 500	755	0,0366%
139.	Commune de Cusset (03 - Allier)	74 800	748	0,0362%
140.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0359%
141.	Commune d'Allonnes (72 - Sarthe)	70 700	707	0,0343%
142.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire- Atlantique)	69 100	691	0,0335%
143.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0325%
144.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0322%
145.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0316%
146.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute- Garonne)	64 700	647	0,0313%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
147.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0312%
148.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	64 000	640	0,0310%
149.		63 900	639	0,0310%
150.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise) Communauté d'agglomération du Niortais (79 - Deux-Sèvres)		638	
151.	Syndicat d'eau de l'Anjou (49 - Maine-et-Loire)	63 800 62 700	627	0,0309% 0,0304%
152.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0304%
153.	Commune de Bouguenais (44 - Loire-Atlantique)	62 400	624	0,0302%
154.	Commune d'Istres (13 - Bouches-du-Rhône)	61 700	617	0,0299%
155.	SIVOM Saudrune Ariège Garonne (31 - Haute- Garonne)	61 600	616	0,0298%
156.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0298%
157.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0291%
158.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0290%
159.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint- Denis)	59 800	598	0,0290%
160.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0280%
161.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)			
162.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	56 500 54 900	565 549	0,0274% 0,0266%
163.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	53 600	536	0,0260%
164.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0253%
165.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0244%
166.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0242%
167.	Commune de Chassieu (69-Rhône)	45 900	459	0,0222%
168.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en- Bresse (01 - Ain)	45 600	456	0,0221%
169.	Commune de Ville-d'Avray (92 - Hauts-de-Seine)	44 600	446	0,0216%
170.	Commune de Villiers-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	44 500	445	0,0216%
171.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0214%
172.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0208%
173.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0204%
174.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	41 700	417	0,0202%
175.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0200%
176.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	40 600	406	0,0197%
177.	Commune de Bois-Guillaume (76 - Seine-Maritime)	40 000	400	0,0194%
178.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0187%
179.	Commune de Gisors (27 - Eure)	38 200	382	0,0185%
180.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	38 000	380	0,0184%
181.	Commune de Saint-Gilles (30 - Gard)	37 000	370	0,0179%
182.	Communauté de Communes Loire Layon Aubance (49 - Maine-et-Loire)	37 000	370	0,0179%
183.	Communauté de communes de Puisaye-Forterre (89 - Yonne)	36 900	369	0,0179%
184.	Commune de Morzine (74 - Haute-Savoie)	36 400	364	0,0176%
185.	Communauté de communes du Pays Momantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0171%
186.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0169%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
187.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0168%
188.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0167%
189.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0166%
190.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0165%
191.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0164%
192.	Communauté de Communes de la Vallée Verte (74 - Haute-Savoie)	33 700	337	0,0163%
193.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0161%
194.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0160%
195.	Commune de Challes-Ies-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0160%
196.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0156%
197.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0155%
198.	Commune de Foix (09 - Ariège)	31 900	319	0,0155%
199.	Communauté d'agglomération Val Parisis (95 - Val- d'Oise)	31 900	319	0,0155%
200.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0151%
201.	Commune de Rive-de-Gier (42 - Loire)	30 000	300	0,0145%
202.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0143%
203.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000		0,0140%
204.	Commune de Thoiry (01 - Ain)	28 500	285	0,0138%
205.	Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (79 - Deux-Sèvres)	28 400	284	0,0138%
206.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0130%
207.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	26 300	263	0,0127%
208.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0127%
209.	Commune de Roques (31 - Haute-Garonne)	26 100	261	0,0126%
210.	Communauté d'agglomération Grand Chalon (71 -	25 700	257	0.01259/
211.	Saône-et-Loire)	25 700		0,0125% 0,0124%
212.	Commune de Seillans (83 - Var) Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600 25 600	256 256	0,0124%
213.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tam-et-Garonne)	24 000	240	0,0124%
214.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0116%
215.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut- Rhin)	23 700		0,0115%
216.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500		0,0114%
217.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0111%
218.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0111%
219.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000		0,0111%
220.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0111%
221.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0110%
222.	SYDEV (85 - Vendée)	22 600	226	0,0109%
223.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0109%
224.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	22 500	225	0,0109%
225.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	22 400		0,0109%
226.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	22 100	221	0,0107%
227.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0107%

	Collectivités		Nombre d'actions	% détention
228.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 -	(euros)		
	Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0102%
229.	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans (31 - Haute-Garonne)	20 800	208	0,0101%
230.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse			
231.	(08 - Ardennes)	20 300	203	0,0098%
232.	Commune d'Athée-sur-Cher (37 - Indre-et-Loire) Communauté de communes Pays de Rouffach,	20 300	203	0,0098%
	Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	20 200	202	0,0098%
233.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0096%
234.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	19 800	198	0,0096%
235.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0095%
236.	Commune de Pinsaguel (31 - Haute-Garonne)	19 600	196	0,0095%
237.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0095%
238.	Commune de Capestang (34 - Hérault)	19 600	196	0,0095%
239.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0093%
240.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0092%
241.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard			
242.	(Nord) - 07 - Ardèche (Sud)) Communauté de communes de l'Huisne Sartoise (72 -	19 000	190	0,0092%
	Sarthe)	19 000	190	0,0092%
243.	SICASIL (06 - Alpes Maritimes)	18 600	186	0,0090%
244.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	18 400	184	0,0089%
245.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0088%
246.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	17 900	179	0,0087%
247.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)	17 500	175	0,0085%
248.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0084%
249.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0083%
250.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 -			
251.	Meurthe-et-Moselle)	16 200	162	0,0078%
252.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0078%
253.	Commune de Séné (56 - Morbihan)	15 800	158	0,0077%
254.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0075%
255.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0074%
256.	Commune de Jarrie (38 - Isère) Communauté de communes Adour Madiran (65 -	15 100	151	0,0073%
	Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0071%
257.	Commune de Rupt-sur-Moselle (88 - Vosges)	14 600	146	0,0071%
258.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0071%
259.	Commune de Vemeuil-sur-Vienne (87 - Haute-Vienne)	14 600	146	0,0071%
260.	Commune de Verneuil-sur-vierme (67 - Haute-vierme) Commune de Merville (31 - Haute-Garonne)	14 100	141	0,0071%
261.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0068%
262.	Commune de Malestroit (56 - Morbihan)	13 700	137	0,0068%
263.	Commune de le Puy Sainte Réparade (13 - Bouches- du-Rhône)	13 500	135	0,0065%
264.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0065%
265.				
266.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0065%
	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	12 900	129	0,0062%

	Collectivités		Nombre d'actions	% détention
267.	Commune de Saint Vieter de Maleon (20 Cord)	(euros) 12 800	128	0,0062%
268.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard) Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	12 800	128	0,0062%
269.	Commune de Pirae (987 - Polynésie Française)	12 600	126	0,0062%
270.	Commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	12 600	126	0,0061%
271.	Commune de Gerrozac (17 - Charente-Mantine) Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0061%
272.	Commune de Mérindol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0060%
273.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	12 300	123	0,0060%
274.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0059%
275.	Commune de Gagnac-sur-Garonne (31 - Haute-			·
276.	Garonne)	12 100	121	0,0059%
277.	Commune de Léon (40 - Landes)	11 900	119	0,0058%
278.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0056%
279.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0055%
280.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0053%
281.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0053%
282.	Commune de Bourganeuf (23 - Creuse) Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges	11 000	110	0,0053%
	(88 - Vosges)	10 600	106	0,0051%
283.	Commune de Pontaumur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0051%
284.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0048%
285.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0048%
286.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	10 000	100	0,0048%
287.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0048%
288.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)	9 800	98	0,0047%
289.	Commune de Plouvom (29 - Finistère)	9 700	97	0,0047%
290.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de- Dôme)	9 700	97	0,0047%
291.	Commune de Sausset-les-Pins (13 - Bouches-du-			
292.	Rhône)	9 600	96	0,0047%
293.	Commune de Fillière (74 - Haute-Savoie)	9 400		
294.	Commune de Gueux (51 - Marne)	9 400	94	0,0046%
295.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0045%
296.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle) Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette	9 200	92	0,0045%
	(54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	9 000	90	0,0044%
297.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0044%
298.	Commune de Gragnague (31 - Haute-Garonne)	8 900	89	0,0043%
299.	Commune de Pannes (45 - Loiret)	8 900	89	0,0043%
300.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0043%
301.	Commune de Grenade (31 - Haute-Garonne)	8 900	89	0,0043%
302.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0043%
303.	Communauté de commune de Gémozac (17 -			
304.	Charente-Maritime)	8 600	86	0,0042%
305.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0041%
306.	Commune de Comy-sur-Moselle (57 - Moselle)	8 400	84	0,0041%
307.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0039%
308.	Commune de Dissay (86 - Vienne)	8 000	80	0,0039%
300.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	8 000	80	0,0039%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
309.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0039%
310.	Commune de Millery (69 - Rhône)	8 000	80	0.0039%
311.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	8 000	80	0,0039%
312.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	7 900	79	0,0038%
313.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0038%
314.	Commune de Pégomas (06 - Alpes-Maritimes)	7 700	77	0,0037%
315.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 -			
316.	Hautes-Alpes)	7 500	75	0,0036%
317.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	7 200	72	0,0035%
318.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0035%
319.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0034%
320.	Commune de Saint-Pierre-d'Entre mont (Savoie - 73)	7 000	70	0,0034%
321.	Commune de Lavemose-Lacasse 31 - Haute-Garonne)	6 900	69	0,0033%
322.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0033%
323.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0033%
324.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68 66	0,0033%
325.	Commune de Francueil (37 - Indre-et-Loire)	6 600	64	0,0032%
326.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400		0,0031%
327.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63 61	0,0031%
328.	Commune de Sailly-Lez-Lannoy (59 - Nord) Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 100	60	0,0030% 0,0029%
329.	SM Eaux du Plateau de Signargues (30 - Gard)	6 000	60	0,0029%
330.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0029%
331.	Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne (06 - Alpes-	F 700	F-7	
332.	Maritimes)	5 700	57 57	0,0028%
333.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700		0,0028%
334.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400 5 400	54 54	0,0026% 0,0026%
335.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)		53	
336.	Commune de Rochefort-sur-Loire (49 - Maine-et-Loire) Commune de Weitbruch (67 - Bas-Rhin)	5 300 5 200	53	0,0026% 0,0025%
337.	Commune de Veitorium (67 - Bas-Rillin) Commune de Valgorge (07 - Ardèche)	5 100	51	0,0025%
338.		5 100	51	
339.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde) Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0025% 0,0025%
340.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0025%
341.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0025%
342.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	4 900	49	0,0024%
343.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0024%
344.	Commune de Motz (73 - Savoie)	4 900	49	0,0024%
345.	Commune d'Aiguilles (05 - Hautes-Alpes)	4 900	49	0,0024%
346.	Commune de Pins-Justaret (31 - Haute-Garonne)	4 800	48	0,0023%
347.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0023%
348.	Commune de Marcheprime (33 - Gironde)	4 700	47	0,0023%
349.	SIAEP Combloux Domancy (74 - Haute-Savoie)	4 700	47	0,0023%
350.	Commune de Casseneuil (47 - Lot-et-Garonne)	4 700	47	0,0023%
351.	Commune de Roquettes (31 - Haute-Garonne)	4 600	46	0,0022%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
352.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0022%
353.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0022%
354.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0022%
355.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	4 500	45	0,0022%
356.	Commune de Fournès (30 - Gard)	4 500	45	0,0022%
357.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	4 400	44	0,0021%
358.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0021%
359.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0021%
360.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0021%
361.	Commune de Domazan (30 - Gard)	4 200	42	0,0020%
362.	Commune de Fiac (81 - Tam)	4 200	42	0,0020%
363.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 -	4.400		0.000004
364.	Gironde)	4 100	41	0,0020%
365.	Commune de Spoy (10 - Aube)	4 100	41	0,0020%
366.	Commune de La Ferté-Alais (91 - Essonne)	4 000	40	0,0019%
367.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0019%
368.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	3 900	39	0,0019%
369.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0019%
370.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0018%
371.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0018%
372.	Commune de Cliousclat (26 - Drôme)	3 800	38	0,0018%
373.	Commune de Mareau-aux-Prés (45 - Loiret)	3 700	37	0,0018%
374.	Commune d'Empeaux (31 - Haute-Garonne)	3 700	37	0,0018%
375.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0017%
376.	Commune d'Estézargues (30 - Gard) Commune de Bernay-Saint-Martin (17 - Charente-	3 600	36	0,0017%
0,0.	Maritime)	3 500	35	0,0017%
377.	Commune de Duravel (46 - Lot)	3 400	34	0,0016%
378.	Commune d'Ossès (64 - Pyrénées-Atlantiques)	3 400	34	0,0016%
379.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	3 300	33	0,0016%
380.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	3 300	33	0,0016%
381.	Commune de Ville-en-Vermois (54 - Meurthe-et- Moselle)	3 300	33	0,0016%
382.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0016%
383.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0016%
384.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0015%
385.	SIE Euron Mortagne (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0015%
386.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0015%
387.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0015%
388.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	3 000	30	0,0015%
389.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0015%
390.	Commune de Visseiche (35 - Ille-et-Vilaine)	2 900	29	0,0014%
391.	Commune de Sainte-Nathalène (24 - Dordogne)	2 900	29	0,0014%
392.	Commune de Roussy-le-Village (57 - Moselle)	2 800	28	0,0014%
393.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	2 800	28	0,0014%
394.	Commune d'Ailhon (07 - Ardèche)	2 700	27	0,0014%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
395.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	2 700	27	0,0013%
396.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0013%
397.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0013%
398.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0012%
399.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0012%
400.	Commune de Larra (31 - Haute-Garonne)	2 400	24	0,0012%
401.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0011%
402.	Commune de Pagney-derrière-Barine (54 - Meurthe-et- Moselle)	2 300	23	0,0011%
403.	Commune de Langouet (35 - Ille-et-Vilaine)	2 200	22	0,0011%
404.	Commune de Buschwiller (68 - Haut-Rhin)	2 200	22	0,0011%
405.	Commune d'Andon (06 - Alpes-Maritimes)	2 200	22	0,0011%
406.	Commune de Lieuron (35 - Ille-et-Vilaine)	2 200	22	0.0011%
407.	Commune de Saint-Mélany (07 - Ardèche)	2 200	22	0,0011%
408.	Commune de Ferdrupt (88 - Vosges)	2 200	22	0,0011%
409.	Commune de Moulis-en-Médoc (33 - Gironde)	2 200	22	0,0011%
410.	Commune d'Eygliers (05 - Hautes-Alpes)	2 100	21	0,0011%
411.	SM Eaux Tam et Girou (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0010%
412.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0010%
413.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0010%
414.	Commune de Fleurigné (35 - Ille-et-Vilaine)	2 000	20	0,0010%
415.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0010%
416.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0010%
417.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0009%
418.	Commune de Beaumont (07 - Ardèche)	1 900	19	0,0009%
419.	Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle (88 - Vosges)	1 800	18	0,0009%
420.	Commune de Chabrillan (26 - Drôme)	1 800	18	0,0009%
421.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	1 700	17	0,0008%
422.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0008%
423.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)	1 500	15	0,0007%
424.	Commune de Saint-Hilaire (31 - Haute-Garonne)	1 500	15	0,0007%
425.	Commune de Noyelles-sur-Escaut (59 - Nord)	1 500	15	0,0007%
426.	Commune de Rigney (25 - Doubs) Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-	1 400	14	0,0007%
427.	Alpes)	1 400	14	0,0007%
428.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0007%
429.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0007%
430.	PETR du Segréen (Anjou Bleu) (49 - Maine-et-Loire)	1 300	13	0,0006%
431.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0006%
432.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0006%
433.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0006%
434.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe- et-Moselle)	1 300	13	0,0006%
435.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0006%
	Commune d'Entrepierres (04 - Alpes-de-Haute-			
436.	Provence)	1 200	12	0,0006%
437.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	1 200	12	0,0006%

	Collectivités		Nombre d'actions	% détention
438.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	(euros) 1 200	12	0,0006%
439.	Commune de Cazals (46 - Lot)	1 100	11	0,0005%
440.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0.0005%
441.	Commune de Saint Martin d'Auxy (71 - Saône-et-Loire)	1 100	11	0,0005%
442.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0005%
443.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 000	10	0,0005%
444.	Commune du Boulay (37 - Indre-et-Loire)	1 000	10	0,0005%
445.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0005%
446.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0005%
447.	SIS du Sanon (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 000	10	0,0005%
448.	Commune de Vire-sur-Lot (46 - Lot)	1 000	10	0,0005%
449.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0004%
450.	Commune d'Euvezin (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
451.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	800	8	0,0004%
452.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0004%
453.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
454.	Commune de Commensacq (40 - Landes)	800	8	0,0004%
455.	Commune de Gargilesse-Dampierre (36 - Indre)	800	8	0,0004%
456.	Commune de Bretx (31 - Haute-Garonne)	800	8	0,0004%
457.	SIE Montigny-sur-Chiers et Villers-la-Chèvre (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
458.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0003%
459.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
460.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)	700	7	0,0003%
461.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	700	7	0,0003%
462.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
463.	Commune de Sommerviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
464.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
465.	Commune de Juvrécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0003%
466.	Commune de Glanville (14 - Calvados)	600	6	0,0003%
467.	Commune de Melve (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	600	6	0,0003%
468.	Commune de Pescadoires (46 - Lot)	500	5	0,0002%
469.	Commune de Marquefave (31 - Haute-Garonne)	500	5	0,0002%
470.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
471.	Commune de La Saucelle (28 - Eure-et-Loire)	500	5	0,0002%
472.	Commune de Planzolles (07 - Ardèche)	500	5	0,0002%
473.	Commune d'Aubenas-les-Alpes (04 - Hautes-Alpes)	500	5	0,0002%
474.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Villaine)	500	5	0,0002%
475.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
476.	Commune de Montjoire (31 - Haute-Garonne)	500	5	0,0002%
477.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
478.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0002%
479.	Commune de Saxon-Sion (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
480.	Commune des Arques (46 - Lot)	400	4	0,0002%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
481.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
482.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
483.	Commune de Tourville-en-Auge (14 - Calvados)	400	4	0,0002%
484.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0002%
485.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0001%
486.	Commune de Athienville (54 - Meurthe et Moselle)	300	3	0,0001%
487.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et- Moselle)	300	3	0,0001%
488.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0001%
489.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0001%
490.	Commune d'Aubencheul-au-Bac (59 - Nord)	300	3	0,0001%
491.	Commune d'Aiglun (06 - Alpes-Maritimes)	200	2	0,0001%
492.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
493.	Commune de Bathelémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
494.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
495.	Commune de Vennezey (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
496.	SM Eaux Sommerviller Vitrimont (54 - Meurthe-et-Moselle)	100	1	0,0000%
	Total général	206 415 500	2 064 155	100,0000%

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ciaprès.

- 1. A la page 364 du Prospectus de Base, la deuxième phrase du paragraphe 1 est supprimée dans sa globalité et remplacée comme suit :
 - « Le Conseil de Surveillance de l'Emetteur qui s'est réuni 13 décembre 2021 a fixé à 1,5 milliard d'euros, le montant maximal des émissions de Titres à réaliser au cours de l'exercice 2022. Le Directoire de l'Emetteur qui s'est réuni le 14 décembre 2021 a autorisé pour une durée d'un an expirant le 14 décembre 2022 l'émission de Titres jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1,5 milliard d'euros.
- 2. A la page 364 du Prospectus de Base, le paragraphe 4 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 4. Le Prospectus de Base, le Premier Supplément au Prospectus de Base et le Deuxième Supplément au Prospectus de Base ont été approuvés par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui leur a attribué respectivement le numéro d'approbation 21-212 le 8 juin 2021, le numéro d'approbation 21-430 le 4 octobre 2021 et le numéro d'approbation 22-091 le 8 avril 2022 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Deuxième Supplément au Prospectus de Base après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. »
- 3. A la page 364 du Prospectus de Base, le paragraphe 5 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 5. A l'exception de ce qui est mentionné dans le présent Prospectus de Base, il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2021 et il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de la ST depuis le 31 décembre 2021. »
- 4. A la page 364 du Prospectus de Base, le paragraphe 6 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 6. A l'exception de ce qui est mentionné dans le présent Prospectus de Base, il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2021 et il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2021.
- 5. A la page 365 du Prospectus de Base, le paragraphe 11 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 11. Aussi longtemps que des Titres émis dans le cadre du présent Programme seront en circulation, des copies des documents suivants seront disponibles, dès leur publication, sans frais, sur le site internet de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) ou aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés), dans les bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs :
 - (a) le Contrat de Service Financier (qui inclut le modèle de la lettre comptable, des Certificats Globaux Temporaires, des Titres Physiques, des Coupons, des Reçus et des Talons);

- (b) toutes Conditions Définitives relatives à des Titres admis aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre Marché Réglementé ou offerts au public à des investisseurs autres que des investisseurs qualifiés dans un Etat membre de l'EEE;
- (c) une copie du présent Prospectus de Base ; ainsi que de tout supplément au Prospectus de Base ou tout nouveau prospectus de base ;
- (d) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2020;
- (e) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2021;
- (f) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2020;
- (g) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2021;
- (h) Comptes Consolidés de la ST 2020 ; et
- (i) Comptes Consolidés de la ST 2021.

Pendant la durée du présent Prospectus de Base, des copies des documents suivants seront disponibles sur le site internet de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr):

- (a) Les statuts de l'Emetteur et de la ST; et
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Emetteur dont une quelconque partie serait extraite ou à laquelle il serait fait référence dans le présent Prospectus de Base et relatifs à l'émission de Titres. »
- 6. A la page 366 du Prospectus de Base, le paragraphe 14 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 14. KPMG S.A., (Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX) et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l'Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. KPMG S.A. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG S.A. et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 de l'Emetteur et de la ST. »

RESPONSABILITÉ DU DEUXIEME SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du Deuxième Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 8 avril 2022

Agence France Locale

112 rue Garibaldi 69006 Lyon France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

J'atteste que les informations contenues dans le Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 8 avril 2022

L'Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay 75007 Paris France

Représentée par :

Yves Millardet, Directeur Général Délégué de la ST



Le Deuxième Supplément a été approuvé le 8 avril 2022 par l'AMF en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF a approuvé ce Deuxième Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur fais ant l'objet de ce Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément porte le numéro d'approbation suivant : 22-091